

RAPPORT DU GROUPE D'ETUDE  
SUR LES COUTS DE LA  
RECHERCHE UNIVERSITAIRE

LB  
2342.2  
.C3R4a

LB  
2342.2  
.C3R4a

84980

RAPPORT DU GROUPE D'ETUDE  
SUR LES COUTS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Novembre 1974

MEMBRES DU GROUPE D'ETUDECOORDONNATEUR DU PROJET:

M. K. Clements

- directeur exécutif, Association canadienne du personnel administratif universitaire. M. Clements travaillait à contrat pour le Ministère d'Etat aux sciences et à la technologie lors de la réalisation de ce projet.

MEMBRES

M. E. Vogt

- professeur de physique, University of British Columbia.

M. P. Glynn

- coordonnateur de l'éducation en sciences de la santé, Ministère des collèges et universités de l'Ontario.

M. C. Lee

- directeur des services administratifs, Department of Advanced Education, Alberta.

M. M. Spalding

- directeur adjoint, Direction de l'aide à l'éducation, recherche et liaison, Secrétariat d'Etat.

M. F. Ogilvie

- conseiller scientifique, Division de la coopération nationale, Ministère d'Etat aux sciences et à la technologie.

RESUME

Pour déterminer les coûts de la recherche universitaire, il faut d'abord examiner l'ensemble des dépenses engagées par l'université pour ensuite définir ces coûts en tenant compte des fonctions principales de l'université. La préoccupation essentielle, lors de la structuration d'un système d'identification des coûts doit être l'utilisation des renseignements obtenus au moyen de ce système, car la structure des programmes et les définitions utilisées dans cette structure sont choisies en général de façon arbitraire. Les données recueillies lors de la détermination des coûts de chaque programme permettront aux gouvernements d'améliorer leurs décisions relatives au financement de la recherche universitaire et favoriseront le perfectionnement de la gestion interne des universités.

On ne doit pas confondre détermination des coûts et financement; la détermination des coûts constitue une mesure technique alors que le financement dépend d'une décision des pouvoirs publics. Les décisions concernant le financement peuvent toutefois avoir une incidence sur les modalités de détermination des coûts, et réciproquement.

Les trois fonctions principales d'une université sont l'enseignement, la recherche et les services au public. Les fonctions complémentaires se divisent, elles aussi, en trois: l'aide à l'enseignement, l'aide aux étudiants et le soutien administratif. Les données concernant les fonctions principales et complémentaires devront être rassemblées par domaine d'étude et par discipline. Dans le cadre de la structure des programmes, les universités devraient, si possible, imputer les coûts aux fonctions principales directement. Pour déterminer l'ensemble des coûts de la recherche universitaire, il faudra évaluer les coûts des travaux de recherche réalisés par les enseignants ainsi que le montant des immobilisations. Il sera nécessaire d'analyser les activités des enseignants afin de déterminer le coût de leurs travaux de recherche.

Par coûts directs, on entend les dépenses imputables, facilement et sans équivoque, à l'une des fonctions principales. Les coûts indirects peuvent donc être considérés comme des coûts imputables à l'un des secteurs d'activité dans le cadre des fonctions complémentaires. On a proposé des modalités relativement simples de répartition des crédits permettant d'uniformiser les méthodes dans tous les établissements d'enseignement au Canada.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que:

1. les fonctions principales d'une université soient définies comme suit: l'enseignement, la recherche (objet de financement spécifique) et les services au public;
2. les fonctions complémentaires soient définies comme suit: l'aide à l'enseignement, l'aide aux étudiants et le soutien administratif;
3. les données financières soient recueillies par domaine d'étude sur une base intermédiaire ou agrégée;
4. dans leurs registres comptables, les universités soient invitées à imputer les coûts directement aux fonctions principales;
5. des données d'utilisation réelles, tels des registres d'emploi du temps, soient utilisées de préférence à tout autre procédé arbitraire lors de l'allocation des charges;
6. une analyse des activités des enseignants soit effectuée pour permettre l'attribution aux centres d'activité appropriés des coûts de leurs travaux;
7. d'amortir toutes les dépenses en immobilisations au cours de la même année plutôt que d'établir un compte de dépréciation;
8. des méthodes uniformes soient utilisées par toutes les universités pour allouer les coûts indirects aux fonctions principales;
9. les coûts associés aux fonctions complémentaires soient alloués directement aux fonctions principales sans faire l'objet d'étapes intermédiaires selon lesquelles des fonctions complémentaires seraient allouées à d'autres fonctions complémentaires;
10. la période de temps où les coûts seront évalués coïncide avec l'année fiscale de l'université;
11. toutes les mesures possibles soient prises pour effectuer dans le plus bref délai l'étude des coûts dans les universités.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
MEMBRES DU GROUPE D'ETUDE	<i>i</i>
RESUME	<i>ii</i>
RECOMMANDATIONS	<i>iv</i>
LISTE DES FIGURES	<i>vii</i>
1. INTRODUCTION	1
1.1 Objectifs de l'analyse des coûts	2
1.2 Méthodes de rechange	3
1.3 Rapport entre le financement et la détermination des coûts	5
2. STRUCTURE DU PROGRAMME	6
2.1 Activités principales	6
2.2 Structure de programme recommandée	10
2.3 Mode de rassemblement des données	10
3. PRINCIPES REGISSANT L'ANALYSE DES COÛTS	13
3.1 Imputation directe des frais aux activités et procédures de répartition	13
3.2 Coût de la rémunération et analyse des activités du corps enseignant	14
3.3 Immobilisations	18
3.4 Coûts nets	21
4. COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	23
4.1 Problèmes terminologiques	23
4.2 Coûts directs et indirects dans la comptabilité universitaire	23
4.3 Catégories de dépenses	24
4.4 Détermination des coûts directs de la recherche	25
4.5 Coûts indirects de la recherche	28
4.6 Détermination et application d'un taux de coût indirect	31

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
5. METHODES D'IMPUTATION DES COÛTS INDIRECTS AUX FONCTIONS PRINCIPALES	35
5.1 But	35
5.2 Paramètres de répartition	35
5.3 Paramètres proposés de répartition des coûts indirects	37
5.4 Méthode récurrente ou dégressive	38
6. PERIODE FINANCIERE	42
6.1 Enoncé du problème	42
6.2 Avantages d'uniformiser la date de fin d'année financière des universités	42
6.3 Utilisation des facteurs de pondération	44
7. MESURES A PRENDRE	46
APPENDICE A - DEFINITIONS DES STRUCTURES DE PROGRAMME	48
APPENDICE B - DEFINITIONS DES CATEGORIES DE DEPENSES	59
APPENDICE C - ARTICLES DE DEPENSES FAISANT PARTIE DES COÛTS DIRECTS DE LA RECHERCHE	64
APPENDICE D - LISTE ALPHABETIQUE DES DEFINITIONS	68
APPENDICE E - LISTE DES SECTEURS D'ETUDE	77



LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
1. Structure des programmes	12
2. Dépenses des universités au titre de l'enseignement	22
3. Classification des dépenses	32
4. Méthodes d'imputation des coûts des activités complémentaires	40
5. Tableau sommaire des dépenses de fonctionnement (1973) par région et selon le mois de fin d'année financière	45

## 1. INTRODUCTION

On convient en général qu'il est nécessaire d'améliorer les relations de coopération entre les universités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en matière de recherche universitaire. Le Conseil canadien des ministres de l'éducation, le Secrétariat d'Etat et le Ministère d'Etat aux sciences et à la technologie ont formé le Groupe de travail sur la recherche universitaire pour ce faire. Dès lors, il devint évident que des données sur les coûts de la recherche universitaire seraient essentielles pour mettre sur pied des politiques améliorées pour le financement de la recherche universitaire. Il importait, de plus, de s'accorder sur les définitions et la terminologie utilisées dans la détermination des coûts et le financement de la recherche universitaire. Le Groupe d'étude sur les coûts de la recherche universitaire a ainsi été réuni pour analyser les différentes méthodes de détermination des coûts et pour élaborer des définitions communes. Le Groupe d'étude avait pour mandat de recommander une seule et même méthode qui puisse être utilisée à travers le Canada pour déterminer les coûts de la recherche universitaire.

D'emblée, on devra savoir si l'incidence de la méthodologie utilisée variera suivant qu'il s'agira des universités, des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral. Quand il s'agira de déterminer la méthode la plus appropriée, on se préoccupera tout particulièrement de l'utilisation des renseignements. On considère que la meilleure méthode de détermination des coûts est celle à laquelle peuvent avoir recours tous les utilisateurs potentiels des renseignements. Le Groupe d'étude sur les coûts de la recherche universitaire considère que la méthodologie du présent document permettra de satisfaire l'ensemble des besoins.

## 1.1 Objectifs de l'analyse des coûts

En créant un système d'analyse des coûts dans les universités, on pourra:

- (a) Fournir aux gouvernements les renseignements leur permettant d'élaborer des politiques plus appropriées, sur le financement de la recherche universitaire.
  
- (b) Fournir des précisions en vue d'une amélioration de la gestion interne des universités.

### 1.1.1 Elaboration des politiques

Les gouvernements sont responsables de l'élaboration des politiques en matière de financement de la recherche universitaire. Au cours de ces dernières années, on a vivement critiqué l'ensemble du financement de la recherche universitaire et le coût indirect qu'a entraîné pour les universités le financement des travaux de recherche parrainés par le gouvernement fédéral.

Les gouvernements provinciaux se préoccupent de savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut influencer sur les programmes universitaires du fait qu'il subventionne une partie des travaux de la recherche universitaire. Afin d'analyser l'incidence des anciennes modalités de financement sur les travaux de recherche et d'élaborer des politiques mieux appropriées, on doit connaître tous les coûts de la recherche dans les universités.

### 1.1.2 Gestion interne

En créant un système normalisé de principes et de méthodes de détermination des coûts, les universités pourront améliorer leur gestion interne. Les données sur les coûts, établies en fonction des programmes, seront fort utiles dans la mesure où elles permettront de déterminer les domaines complexes où il sera nécessaire d'approfondir les analyses, lesquelles pourraient éventuellement permettre une redistribution des crédits. Ces données suffiront parfois à déterminer si le coût de certaines activités est à la mesure du coût des programmes dont elles dépendent; et, si à la suite de nouvelles analyses, on se rend compte que tel n'est pas le cas, les administrateurs d'université pourront prendre des mesures visant à rectifier, à l'avenir, la répartition des crédits. Les données sur les coûts pourront trouver une deuxième utilisation en matière de gestion interne car elles fourniront des paramètres permettant d'établir de meilleurs budgets. Enfin, la normalisation des méthodes de détermination des coûts simplifiera considérablement la tâche de ces institutions en ce qui concerne leurs rapports aux organismes extérieurs.

### 1.2 Méthodes de rechange

Pour élaborer un système de détermination des coûts des programmes, on peut recourir à plusieurs types de définitions, à plusieurs techniques de délimitation des secteurs de dépenses ainsi qu'à plusieurs méthodes de répartition des crédits. En général, les définitions et la structure des programmes sont arbitraires. L'utilisation des renseignements sur les dépenses est extrêmement importante quand on veut créer un système de détermination des coûts des programmes. Pour que les méthodes de détermination des coûts soient efficaces à l'échelle du pays

tout entier, il importe d'utiliser la même définition des termes auxquels on aura recours en matière de comptabilité et de description des programmes. Sinon, il serait impossible de comparer les renseignements et ceux-ci n'auraient qu'un intérêt restreint en ce qui concerne l'élaboration des politiques. En outre, les définitions devront être étroitement reliées aux méthodes de détermination des coûts. Par exemple, les termes de réflexion scientifique et de recherche de pointe qu'emploient Bonneau et Corry n'auraient que bien peu d'utilité pour déterminer les coûts de la recherche<sup>1</sup>. Les définitions utilisées devront également se conformer aux définitions acceptées dans le pays comme à l'étranger en matière d'activités comptables et scientifiques. La structure des programmes qui est recommandée dans le présent rapport suit fidèlement le modèle de détermination des coûts établi par le N.C.H.E.M.S. (The National Centre for Higher Education Management Systems) ainsi qu'une proposition de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). En juillet 1974, le N.C.H.E.M.S. a publié un manuel (ci-joint) d'analyse des coûts fournissant un modèle des coûts des universités. La terminologie qui y est utilisée est adaptée aux conditions américaines. On a incorporé à la structure des programmes recommandée dans le présent rapport certains éléments du modèle de détermination des coûts établis par l'ACPAU afin que les méthodes de détermination des coûts soient mieux appropriées à la scène canadienne. Il serait toutefois possible d'utiliser, presque sans rien y changer, le modèle de détermination des coûts établi par le N.C.H.E.M.S. au cas où l'on aurait besoin de renseignements comparables aux données américaines.

---

1. L.P. Bonneau et J.A. Corry: Poursuivre l'optimum, Association des universités et collèges du Canada, Ottawa, (1972).

Même si on s'accorde sur un groupe de définitions et une structure de programmes communs, il reste toujours un certain nombre de méthodes de rechange pour déterminer les coûts de la recherche universitaire, dont la meilleure consiste à établir un système de détermination des coûts dans chaque université. Il est également possible de créer un tel programme dans certaines universités seulement et de tenir compte des résultats ainsi obtenus pour prendre la décision finale. Cette dernière méthode serait certes moins coûteuse en temps et en argent que celle consistant à évaluer le coût des programmes dans chaque université, mais elle bénéficierait surtout aux universités faisant partie de l'échantillon étudié et aurait, en outre, l'inconvénient de ne pas garantir l'uniformité des coûts, que l'université fasse partie de l'échantillon ou non. Une troisième méthode consiste à étudier seulement les coûts des travaux de recherche parrainés par le gouvernement fédéral. Elle peut être plus rapide que les deux précédentes et est acceptable si, en créant les méthodes d'établissement des coûts, on ne vise qu'à faire une évaluation approximative des coûts indirects de la recherche parrainée par le gouvernement fédéral. Cette méthode ne permet toutefois pas d'évaluer le coût réel des travaux de la recherche universitaire et n'a qu'un intérêt limité en ce qui concerne la gestion interne des universités.

### 1.3 Rapport entre le financement et la détermination des coûts

Il importe de distinguer clairement le financement de la détermination des coûts. Le financement dépend d'une décision des pouvoirs publics alors que la détermination des coûts constitue un problème technique. Les pouvoirs publics peuvent refuser certaines dépenses au titre du financement de la recherche. Par exemple, le gouvernement fédéral peut décider

que les rémunérations du personnel enseignant ne figureront pas au titre des dépenses de recherche couvertes par les trois conseils subventionnaires. Ces dépenses devront toutefois être considérées comme faisant partie des coûts de la recherche. La création d'un système de détermination des coûts des programmes visant à évaluer les coûts de la recherche peut ne pas correspondre à la distinction des coûts directs des coûts indirects de la recherche.

Une université engage des dépenses, quelles que soient les sources de financement. Nous devrions les étudier dans leur ensemble, même si nous nous préoccupons seulement des coûts des travaux de recherche parrainés par le gouvernement fédéral. Toutefois, les décisions concernant le financement peuvent avoir une incidence sur les méthodes d'établissement des coûts. Par exemple, si le gouvernement fédéral décide de financer l'amortissement des immobilisations en ce qui concerne les contrats et les subventions aux travaux de recherche qu'il parraine, les universités devront alors calculer le montant de ces amortissements. Les méthodes de détermination des coûts utilisées peuvent avoir une incidence sur les décisions concernant le financement. Par exemple, si l'on décide de financer les coûts indirects des travaux de recherche parrainés par le gouvernement fédéral, le montant des crédits accordés à l'université dépendrait alors de la méthode de calcul des coûts indirects.

## 2. STRUCTURE DES PROGRAMMES

### 2.1 Activités principales

Il est indispensable, pour déterminer les coûts réels de la recherche universitaire, d'effectuer une analyse des

coûts de toutes les activités de l'université. Pour ce faire, il faut établir une structure des programmes dans le cadre de laquelle on peut réunir et répartir l'ensemble des coûts. Cette structure est en fait un organigramme où les activités similaires sont groupées dans les mêmes catégories. Ces activités doivent être en rapport avec les objectifs habituels des universités qui comprennent normalement l'enseignement, la génération et la diffusion de nouvelles connaissances, et la fourniture de services à une clientèle extérieure à l'établissement. Plusieurs études effectuées en Amérique du Nord sur les dépenses universitaires se réfèrent à ces trois activités principales en les classant sous les trois grandes rubriques de dépenses intitulées enseignement, recherche et services au public. On peut se demander s'il faut considérer les services au public comme un programme principal, car il est parfaitement possible de les intégrer au programme d'enseignement si leur objectif principal est d'offrir des cours spéciaux ne donnant droit à aucun crédit, ou encore de les envisager comme faisant partie des fonctions complémentaires. Cependant, pour rester en accord avec les études précédentes sur les dépenses universitaires, et pour souligner le fait que les services au public sont inhérents aux activités des universités, nous préférons les considérer comme appartenant à l'un des trois programmes principaux.

Dans le même ordre d'idées, on peut également soutenir que l'enseignement est la plus importante mission de l'université et que la recherche lui est subordonnée. D'autres<sup>1</sup> affirmeront, par contre, que la recherche a été de tout temps une préoccupation première de l'université. Cependant, quand il s'agit de déterminer les coûts de la recherche universitaire, il est inutile de revenir sur ce problème qui, en fait, pourra fort bien rester sans solution.

<sup>1</sup> John B. Macdonald: Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes, Etude spéciale no 7 réalisée pour le Conseil des sciences du Canada et le Conseil des arts (octobre 1969)



La répartition des activités universitaires en trois principaux postes de dépenses nécessite des classifications arbitraires, car le système de comptabilité universitaire définit en général les dépenses comme étant les salaires, les fournitures, les coûts de déplacement, etc., par unité d'organisation. A l'intérieur des diverses unités d'organisation, les trois activités (enseignement, recherche et services au public) se recoupent souvent. Par exemple, les universités qui s'occupent de recherche limitent souvent le choix de leurs projets à ceux qui servent aussi leur objectif d'enseignement. Cela est particulièrement vrai au niveau des études supérieures. L'un des nombreux avantages que l'université puisse tirer d'un programme de recherche est par conséquent la possibilité de choisir des activités de recherche essentielles pour constituer un corps professoral et dispenser un enseignement de haute qualité. De plus, une autre méthode fréquemment adoptée consiste à exclure de la fonction principale de la recherche les activités touchant le perfectionnement de l'enseignement, c'est-à-dire le travail et les dépenses liées à la recherche personnelle d'un membre du corps enseignant, y compris les lectures et les bourses. La classification des programmes du N.C.H.E.M.S. (National Center for Higher Management Systems), par exemple, indique que ces activités sont inséparables de l'enseignement et devraient par conséquent être incluses dans le programme principal d'enseignement. Le programme principal de la recherche est donc considéré comme une activité visant à effectuer une étude d'une portée déterminée, définie selon les conditions d'un accord avec des organismes non universitaires, ou encore dotée d'un budget distinct et financée à même les fonds de l'université. La recherche personnelle effectuée au sein d'un département universitaire et qui ne fait pas l'objet d'un budget particulier ni d'une comptabilité spéciale est donc incluse dans le programme d'enseignement.

Les fonctions principales peuvent donc être définies comme suit:

### 2.1.1 Enseignement:

La fonction d'enseignement consiste en éléments de programme dont les apports donnent droit à des "crédits" répondant à certaines exigences officielles des programmes d'études qui conduisent à un diplôme ou à un certificat décerné par l'établissement. Elle comprend diverses activités dont les cours, les expériences de laboratoire, le tutorat, les séminaires et les démonstrations, de même que la préparation de chacune de ces activités, et les activités qui touchent à l'amélioration des aptitudes de l'enseignant, la recherche et les lectures personnelles, l'étude en général et les travaux d'érudition.

### 2.1.2 Recherche (avec fonds spéciaux)

La fonction de recherche est un travail de création mené de façon systématique afin d'accroître les connaissances scientifiques et techniques. Cette catégorie comprend toutes les dépenses pour les activités spécialement conçues pour aboutir à des découvertes, qu'elles soient commandées par un organisme extérieur à l'institution ou financées séparément à même le budget et le compte d'une unité de l'institution même.

### 2.1.3 Services au public

La fonction de services au public comprend toutes les activités conçues pour offrir des services qui bénéficient aux personnes et aux groupes extérieurs à l'institution. Ces avantages peuvent être d'ordre culturel ou économique et sont destinés à des individus, à des groupes dont les membres partagent un même intérêt ou à des collectivités plus importantes.

On trouvera en appendice A (p.48 ) une description détaillée de chacune de ces fonctions.

## 2.2 Structure de programme recommandée:

La figure 1 ci-jointe est un organigramme des divers secteurs d'activité, groupés en fonctions principales et complémentaires. Cette organisation ressemble à la classification des programmes du N.C.H.E.M.S. que l'on trouve à la page 11 du (Cost Analysis Manual) manuel d'analyse des coûts de cet organisme. L'appendice A donne les définitions des fonctions et des sous-fonctions indiquées à la figure 1.

## 2.3 Mode de rassemblement des données:

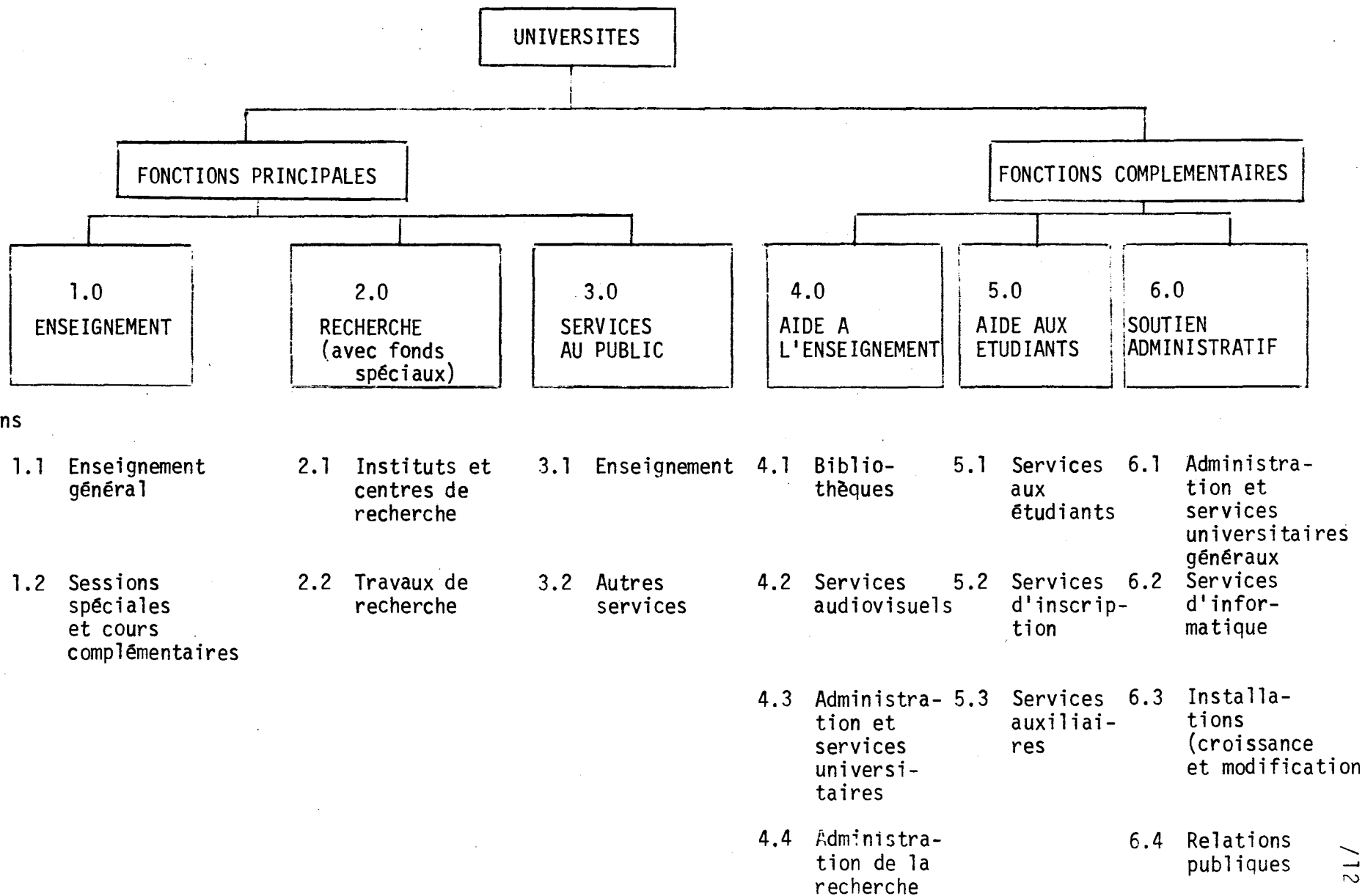
Dans le cadre de n'importe quelle structure de programmes déterminée, les données sur les coûts peuvent être rassemblées et réparties entre les secteurs principaux d'activité par discipline, domaine d'étude, département, faculté ou établissement. L'utilisation des données concernant un établissement, une faculté ou un département, peut laisser peu de choix aux pouvoirs publics qui doivent prendre des décisions, et donc avoir une valeur limitée.

On recommande de rassembler les données de coûts par domaine d'études ou discipline. Statistique Canada a mis au point des classifications des domaines d'études et des disciplines qui peuvent servir aux calculs des coûts. ( Voir appendice E). Selon ces classifications, il existe environ dix domaines d'études et une centaine de disciplines. Il se peut que le coût de rassemblement des données par discipline soit supérieur aux bénéfices que l'on peut en tirer.

Si l'on considère le mode de rassemblement des données envisagé, les dépenses administratives et les coûts des services ne devraient être imputés qu'au secteur d'activité correspondant. Par exemple, les dépenses associées aux fonctions administratives du directeur du département de chimie devraient être imputées uniquement à la chimie, si on analyse les coûts par discipline, ou aux sciences physiques, si l'on se réfère aux domaines d'études, et non à toutes les disciplines ou à tous les domaines d'études.

FIGURE 1

Structure des programmes



### 3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ANALYSE DES COÛTS:

Tout programme établi conformément à une structure déterminée doit comporter un certain nombre de principes régissant l'analyse des coûts.

#### 3.1 Imputation directe des frais aux activités et procédures de répartition:

Nous sommes d'avis qu'il faut inciter les universités à imputer, dans leur comptabilité, les frais directement aux activités principales. Par exemple, on peut imputer directement les frais d'utilisation d'un ordinateur ou d'un atelier mécanique à un certain nombre d'autres activités grâce au système de comptabilité choisi. Toutefois, la plupart du temps, lorsqu'on utilise un tel système d'imputation, on se retrouve en fin de compte avec un montant résiduel qui n'a pas été affecté à un article de dépenses. Il faut alors imputer ce montant résiduel aux activités principales au même titre que les dépenses précédemment comptabilisées.

En l'absence d'un système de comptabilité, on peut se servir d'autres relevés, telles les feuilles de présence, ou effectuer des études spéciales pour obtenir des renseignements sur l'utilisation effective du matériel a posteriori. Il est toujours préférable de se servir de données exactes d'utilisation plutôt que d'avoir recours à une procédure de répartition arbitraire. Toutefois, les frais supplémentaires nécessités pour obtenir des données exactes sur l'utilisation ne se justifient pas toujours par les bénéfices réalisés. On peut, par exemple, établir de façon précise les frais entraînés par les services au public et l'entretien et l'administration des installations. Mais l'établissement

de ces données peut coûter plus cher que les frais sur lesquels elles portent.

Les parties concernées doivent donc adopter certaines procédures arbitraires de répartition, l'essentiel étant que ces procédures soient raisonnables et se justifient. L'imputation des frais d'un secteur d'activités complémentaires à l'ensemble des activités principales a pour but de transférer les frais de manière à donner une idée exacte de l'utilisation des ressources des secteurs d'activité qui bénéficient de l'apport d'autres secteurs d'activité. La méthode à utiliser pour la répartition doit fréquemment faire appel à des données paramétriques en liaison étroite avec le niveau des services fournis aux secteurs d'activité.

### 3.2 Coûts de la rémunération et analyse des activités du corps enseignant:

---

La principale dépense de fonctionnement d'une université est constituée par les salaires et avantages sociaux versés au personnel enseignant. On peut considérer que la rémunération du corps enseignant correspond uniquement au coût de l'enseignement. Ce serait là faire fort peu de cas des frais entraînés par la recherche et les services au public, et gonfler le coût de l'enseignement. On peut, par contre, imputer à des activités principales les frais de rémunération du corps enseignant au moyen d'un paramètre quelconque (par exemple, le nombre d'heures de cours à assurer). Mais on néglige alors certaines composantes du coût des activités des membres du corps enseignant. Si l'on veut répartir correctement ce coût en fonction de secteurs d'activité précis, force est bien de procéder à une analyse quelconque des activités du personnel enseignant.

Il est à l'heure actuelle extrêmement difficile de préciser les activités du personnel enseignant, qui sont un domaine fort litigieux. Ces difficultés tiennent principalement et entre autres aux facteurs suivants:

1. Il est douteux que l'on puisse séparer et définir isolément les diverses fonctions des enseignants. La plupart d'entre eux sont même convaincus que la recherche et l'enseignement sont étroitement liés et inséparables.
2. Il est difficile de mesurer un effort ou une activité d'ordre purement intellectuel. Le temps passé sur un travail sert généralement de succédané de la mesure du travail effectué, mais ce procédé de mesure est manifestement approximatif.
3. Le temps et les efforts consacrés à un travail varient considérablement d'un enseignant à un autre.
4. On ne peut pas comparer l'effort exigé par des activités différentes ( par exemple, une heure d'enseignement ne correspond pas à une heure de participation aux travaux d'un comité).
5. Il ne faut pas confondre l'analyse des activités du corps enseignant à des fins de comptabilité et l'évaluation du rendement du personnel enseignant. De nombreuses analyses des activités du personnel enseignant ont autrefois été détournées de leur objectif ou diversement utilisées de manière erronée.
6. L'évaluation du temps consacré par un membre du personnel enseignant à une activité donnée est fortement sujette à caution.



La plupart de ces arguments sont valables. Il faut souligner que toute analyse des activités du corps enseignant permet uniquement d'obtenir une estimation des travaux effectués dans divers domaines d'activité et des frais qu'ils entraînent. Du point de vue de la comptabilité, cette estimation est assez floue. Etant donné que l'analyse des activités des membres du corps enseignant repose sur leur propre évaluation des activités, elle comporte des imprécisions dues à des erreurs et à des points de vue différents. L'estimation est aussi fonction des définitions sur lesquelles on se base, et qui sont dans une certaine mesure arbitraires.

Bien que le temps consacré à une activité ne permette d'obtenir qu'une mesure approximative du travail effectivement réalisé, il semble n'y avoir aucun autre moyen pratique de l'évaluer. Cette imprécision est d'ailleurs d'importance mineure. Le temps total consacré chaque semaine par les enseignants à leurs fonctions est extrêmement variable; alors que l'un peut y consacrer trente heures par semaine, un autre pourra se contenter de sept heures. Une évaluation du prix de revient à l'heure des enseignants n'aurait donc guère de sens. Cependant, chaque membre du corps enseignant touche un certain salaire quel que soit le nombre total d'heures qu'il consacre à ses fonctions. Ce coût rapporté au pourcentage de temps qu'un enseignant consacre à n'importe quelle activité constitue donc une indication révélatrice de coût de l'activité dont il est question.

L'un des aspects les plus importants de l'étude de coût réalisée par l'Association des universités et collèges du Canada (A.U.C.C.) consistait à juger de la valeur des estimations données par les personnes interrogées<sup>1</sup>. D'après cette étude, les membres du corps enseignant ne savent pas calculer isolément le pourcentage de temps qu'ils consacrent à telle ou telle tâche précise. Les estimations obtenues au moyen de

---

I. Association des universités et collèges du Canada, *Une analyse provisoire des coûts de quelques universités canadiennes: rapport sur l'étude des coûts des programmes universitaires au Canada*, (1970) pp. 33 à 48.

deux méthodes différentes ( estimations annuelles du personnel enseignant et programme de travaux pour certaines journées) correspondaient assez mal. Par contre, les valeurs moyennes obtenues à partir de ces deux méthodes concordaient remarquablement.

L'auto-estimation du temps consacré à diverses activités peut être considérée comme valable si l'enquête porte sur un grand nombre de personnes.

On peut proposer d'autres méthodes permettant d'effectuer une analyse des activités du corps enseignant, parmi lesquelles les suivantes:

1. Un chercheur expérimenté dans ce secteur pourrait fournir une évaluation annuelle du temps consacré à diverses activités par tous les membres du corps enseignant du Canada, d'après les études déjà réalisées au Canada et aux Etat-Unis.
2. Les directeurs des départements pourraient fournir des estimations annuelles du temps consacré aux diverses activités, estimations qui seraient vérifiées par le doyen qualifié.
3. Les membres du personnel enseignant pourraient donner leur propre estimation du temps consacré aux diverses activités, estimation qui serait vérifiée par les directeurs des départements.
4. Les membres du corps enseignant pourraient fournir des estimations annuelles du temps consacré aux diverses activités qui seraient transmises directement à Statistique Canada.
5. Les membres du personnel enseignant pourraient rédiger un compte rendu sur leur emploi du temps au cours de journées ou de semaine données, compte rendu qui servirait à établir des estimations annuelles du temps consacré aux diverses activités.

6. Les méthodes indiquées en 3, 4 et 5 pourraient être appliquées à partir d'un échantillonnage au lieu de renseignements demandés à tous les membres du corps enseignant.

Il est vraisemblable que beaucoup de gens estimeraient inacceptable l'éventualité numéro 1. Elle est pourtant la méthode la moins coûteuse et la plus simple; elle peut amener une réponse fort peu différente de celles que l'on pourrait obtenir des autres méthodes. La solution numéro 5 a été mise en pratique au Royaume-Uni. On a alors constaté que nombre d'enseignants avaient cessé de rédiger le compte rendu sur leur emploi du temps durant la période visée, et que les renseignements obtenus n'étaient pas plus précis que ceux qui auraient été fournis par une estimation annuelle. La solution numéro 4 serait un gage de "confidentialité" des renseignements et constituerait une garantie que ces données ne seraient pas utilisées à des fins d'appréciation des intéressés. Toutefois, de nombreuses personnes mettraient toujours en doute l'objectivité de ces données. La possibilité numéro 3 recueillerait probablement le plus grand nombre de suffrages pour ce qui est de la précision des données. Mais l'attitude actuelle du personnel enseignant en ce qui concerne l'analyse de leurs activités donne à penser que la méthode numéro 2 serait peut-être la plus appropriée.

### 3.3 Immobilisations

Dans tout calcul du coût de la recherche universitaire, il est nécessaire de tenir compte du coût des ressources utilisées par l'établissement pour atteindre ses objectifs: les dépenses de fonctionnement ou dépenses courantes et le coût des immobilisations que possède l'établissement.

Toutefois, un certain nombre de problèmes d'ordre

pratique et théorique se posent lorsqu'on tente de définir un mode de comptabilisation convenable des dépenses en capital d'une université.

A l'heure actuelle, les biens déclarés par la majorité des universités comme faisant partie des immobilisations dépendent des sommes utilisées pour se procurer ces biens qui peuvent être achetés soit à l'aide du fonds général de fonctionnement, soit à l'aide du capital même. Le matériel et les rénovations financés à l'aide du fonds général de fonctionnement peuvent ne pas être considérés comme des immobilisations. Certaines universités peuvent déclarer l'achat de livres pour la bibliothèque comme étant à la fois des immobilisations et des dépenses de fonctionnement.

Une université peut toujours adopter les principes admis de la comptabilité commerciale. En d'autres mots, tous les biens en capital durables d'une certaine valeur sont alors considérés comme des immobilisations convenablement classifiées. La dépréciation est inscrite comme dépense annuelle dans l'état sur les frais de fonctionnement. Lorsque les biens sont remboursés, ils sont déduits de la dépréciation accumulée. Cette méthode soulève certains problèmes, entre autres:

1. Les valeurs et les durées minimales appropriées des immobilisations doivent être fixées. Il est assez difficile d'assigner une période d'amortissement convenable au matériel servant à des fins particulières. Par exemple, l'équipement acheté pour des travaux de recherche précis peut avoir ou non son utilité lorsque les travaux sont terminés.
2. Des méthodes appropriées de calcul de la dépréciation doivent être définies.
3. L'autonomie de la plupart des universités rend très difficile un décompte adéquat des immobilisations.

4. Un bon nombre d'universités parmi les plus anciennes auraient beaucoup de difficulté à établir un dossier détaillé des actifs disponibles et à les évaluer.

L'impôt est l'une des principales raisons pour lesquelles on doit tenir compte de la dépréciation dans les entreprises commerciales. Cette raison n'est pas valable dans le cas des universités. Nous pouvons donc mettre en doute la nécessité ou la pertinence du calcul de la dépréciation en ce qui les concerne. Les subventions gouvernementales aux universités sont habituellement accordées en fonction de leurs besoins en espèces. Les subventions au titre des dépenses de fonctionnement sont octroyées pour faire face à certaines dépenses périodiques. Les subventions au titre des dépenses en capital sont destinées aux grands travaux d'équipement. Aussi longtemps que les travaux d'équipement d'une université seront financés presque en totalité par le gouvernement provincial, le calcul de la dépréciation n'aura que peu d'intérêt.

De plus, comme le montre la figure 2, il y a un déclin marqué du pourcentage des dépenses en immobilisations par rapport aux dépenses de fonctionnement et l'on peut s'attendre à ce que le coût total en dollars des biens en capital se stabilise. Ainsi, le décompte des frais de propriété, d'établissement et d'équipement peut s'effectuer en espèces. On peut amortir toutes les immobilisations au cours de l'année où l'on se les procure au lieu de faire le calcul de la dépréciation. Si les pratiques courantes changent à un point tel qu'une importante part de l'aide financière destinée aux projets nécessitant du capital provient de sources autres que les gouvernements provinciaux, le calcul de la dépréciation pourrait bien s'avérer essentiel. Bien que dans les circonstances qui prévalent actuellement la dépréciation pourrait être institutionnalisée, le groupe d'étude ne recommande pas un tel geste.

### 3.4 Coûts nets

Il existe un bon nombre d'activités productrices de revenus au sein d'une université. Elles font habituellement partie de la catégorie des services auxiliaires, comme les services alimentaires et les résidences, ou de la catégorie des services communautaires, comme les cliniques de soins dentaires rattachées aux écoles dentaires. Dans bien des cas, les recettes ne couvrent pas le coût de fonctionnement. On devrait alors tenir compte du seul coût net.

Figure 2

## DEPENSES DES UNIVERSITES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT

(en millions de dollars)

<u>Articles de dépense</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>Total</u>
Coûts d'opération	<u>183</u>	<u>211</u>	<u>244</u>	<u>290</u>	<u>345</u>	<u>433</u>	<u>582</u>	<u>749</u>	<u>897</u>	<u>1,084</u>	<u>1,095</u>	<u>1,258</u>	<u>1,572</u>	<u>1,649</u>	<u>1,815</u>	<u>2,023</u>	<u>2,268</u>	<u>16,698</u>
Capital:																		
Terrains, bâtiments et matériel	79	85	113	146	218	252	325	378	315	325	320	349	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Autres	1	-	-	-	-	-	-	-	21	31	56	70	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
TOTAL	<u>80</u>	<u>85</u>	<u>113</u>	<u>146</u>	<u>218</u>	<u>252</u>	<u>325</u>	<u>378</u>	<u>336</u>	<u>356</u>	<u>376</u>	<u>419</u>	<u>316</u>	<u>237</u>	<u>240</u>	<u>234</u>	<u>242</u>	<u>4,353</u>
Rapport capital-fonctionnement	43,7%	40,4%	46,3%	50,3%	63,2%	58,2%	55,8%	50,5%	37,5%	32,5%	34,3%	33,3%	20,1%	14,4%	13,2%	11,6%	10,7%	26,1%

Remarques:

1. Les chiffres pour 1960 à 1969 sont tirés du tableau 9 d'Une décennie des finances de l'éducation, publié en juillet 1974 par Statistique Canada (numéro de catalogue 81-560).
2. Les chiffres pour 1971 sont tirés des statistiques financières de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire.
3. Les chiffres pour 1972 à 1976 sont tirés du tableau 13 de Statistique de l'enseignement - Estimations, publié en août 1974 par Statistique Canada (numéro de catalogue 81-220).
4. Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses générales, les donations, les recherches subventionnées et les services auxiliaires. Si on incluait seulement les dépenses générales, le rapport serait de beaucoup plus élevé. Par exemple, en 1971, le fonds de dépenses générales constituait un montant de \$1060 sur un total, de \$1258. Le rapport indiqué, soit 33,3%, passerait à 39,5%.

## 4. COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

### 4.1 Problèmes terminologiques

Comme nous l'avons mentionné dans la liste des définitions qui figure en appendice D, le coût direct est un poste de dépenses qui peut très bien correspondre à une unité ou à un produit spécifique, à une activité, à un procédé, à un département déterminé ou à un autre groupe de l'unité. Les autres coûts sont indirects. Cette distinction entre les deux termes est donc propre aux industries et ne s'applique pas à la comptabilité des universités, bien qu'on l'utilise souvent en comptabilité des travaux de recherche. Dans ce dernier cas, on s'accorde communément pour dire que les frais de rémunération, de fournitures, de matériel et de déplacement représentent les coûts directs, tandis que les frais se rapportant aux locaux, à l'administration et aux services universitaires constituent des coûts indirects. Toutefois, les universités qui ont un système élaboré de détermination des coûts peuvent, par exemple, pour l'utilisation de l'ordinateur, facturer séparément le temps d'utilisation de l'ordinateur dans le cadre de travaux de recherche et le considérer comme coût direct, alors que les établissements qui n'ont pas un tel régime ont plus tendance à inclure ce genre de frais dans les frais généraux. Il n'existe actuellement aucune règle générale pour déterminer quels coûts sont directs et lesquels sont indirects. Cette distinction dépend des méthodes comptables de chaque établissement.

### 4.2 Coûts directs et indirects dans la comptabilité universitaire

On peut comparer la comptabilité universitaire à la méthode comptable habituelle en considérant les



fonctions principales que sont l'enseignement, la recherche et les services au public comme des unités de production. Dans une université les coûts directs sont dès lors les dépenses effectuées, par exemple, pour des travaux de recherche particuliers, ou pouvant être facilement reliées directement et avec précision à des fonctions principales. Plus précisément, ces coûts directs comportent, par exemple, les salaires des techniciens chargés de travaux de recherche dans le premier cas et les frais d'ordinateur et des services audiovisuels dans l'autre.

Comparativement, les coûts indirects comprennent en conséquence les frais entraînés par des objectifs communs ou connexes, et qui ne peuvent donc pas être immédiatement calculés comme les coûts directs. Contrairement à ces derniers qui se rattachent directement à l'une ou l'autre des trois fonctions principales, les coûts indirects regroupent des sommes qui sont au départ imputées à l'un des centres d'activité, d'après les trois catégories de fonctions principales qui paraissent à la figure 1.

#### 4.3 Catégories de dépenses

La figure 3 ci-jointe donne la liste des quelque 25 catégories de dépenses qui apparaissent dans l'état annuel des statistiques financières établies pour les universités canadiennes, par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire et Statistique Canada. La distinction que nous venons de faire entre les coûts directs et les coûts indirects dans le domaine universitaire, nous renseigne sur le type de comptabilité à adopter. Lorsqu'il s'agit de coûts indirects, on mentionne le nom du centre d'activité auquel les dépenses ont d'abord été imputées. Dans certains cas, un article de dépense peut être à la

fois direct et indirect. Par exemple, les primes spéciales d'assurance contre le vol ou la détérioration d'un important matériel de recherche sont considérées comme des coûts directs pour la catégorie principale d'activité qu'est la recherche, alors que l'assurance des immeubles qui abritent l'équipement fait habituellement partie du coût de fonctionnement, et constitue donc une dépense indirecte.

Les catégories de dépenses sont en outre réunies en sept grands groupes afin de correspondre au modèle utilisé par le N.C.H.E.M.S.

Les vingt-cinq catégories de dépenses énumérées en figure 3 donnent pour la plupart une bonne idée des articles et des types de dépenses qu'elles recouvrent. Une description plus détaillée est toutefois donnée en appendice B.

#### 4.4 Détermination des coûts directs de la recherche

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'un des principes à adopter pour le calcul des coûts directs de la recherche consiste à relier le plus possible les dépenses à l'une ou l'autre des trois fonctions principales afin de les imputer directement sur une base rationnelle. L'Appendice C donne les types de dépenses auxquelles peut s'appliquer une telle méthode de comptabilité et qui sont, par conséquent, considérés comme des coûts directs de la recherche.

Les méthodes de comptabilisation des coûts directs comprennent, entre autres, l'analyse du temps, les systèmes d'attribution du travail, l'utilisation des ordinateurs et des compteurs, etc. L'application de ces méthodes en fonction des grandes catégories de dépenses peut se définir comme suit:

##### 4.4.1 Eléments de paye du corps enseignant

Les salaires et les avantages sociaux peuvent être

imputés directement à l'un des centres d'activité indiqués à la figure 1 grâce à une analyse des activités du personnel enseignant. Il est entendu que l'université n'assume ces dépenses que lorsqu'il s'agit de subventions et de contrats de recherche. En même temps, cependant, il s'agit d'un coût relatif aux activités, tels des travaux de recherche, et il doit donc être inclus dans le coût total.

#### 4.4.2 Autres éléments de paye au titre de la recherche

Dans ce cas, les listes de paye montrent très bien ce que coûtent exactement les services des assistants de recherche, etc. Cependant, il faut souligner ici que si l'on décide de considérer les rémunérations des étudiants diplômés comme des coûts directs de la recherche, ces rémunérations devront correspondre aux efforts déployés, et constituer vraiment le paiement d'un service. En ce qui concerne les autres sommes versées aux diplômés, telles les bourses d'études et de recherche, on peut soutenir que ce genre d'aide n'est pas nécessaire pour poursuivre la recherche dans une université. Ces dépenses sont principalement destinées à aider financièrement et à former les diplômés, et doivent par conséquent être imputées entièrement à l'enseignement.

#### 4.4.3 Rémunérations diverses

Il est connu que, dans cette catégorie de dépenses, il est souvent difficile d'identifier le coût des services du personnel à temps partiel. Il faut par conséquent tenter de concentrer tous ces articles de dépense à l'aide d'un système d'imputation, pour les services d'un programmeur d'ordinateur par exemple, ou par répartition du temps, dans le cas d'une secrétaire affectée à différents travaux de recherche.

#### 4.4.4 Dépenses de fournitures et de services

En général, les universités achètent leurs fournitures dans les grands magasins et connaissent le prix exact d'articles appartenant à cette catégorie de dépenses, par exemple les tarifs postaux, les frais de téléphone et de reproduction des documents, etc.

Un autre type de comptabilité des coûts est applicable aux grands centres de services (informatique, matériel audiovisuel, ateliers de réparation et d'entretien, etc.) Dans ces domaines, la plupart des universités ont en effet mis sur pied des systèmes d'imputation qui, alliés aux contrats de services, permettent de calculer les coûts connexes comme des coûts directs.

Une autre forme de dépenses qui a été retenue dans le domaine des services, c'est le coût d'entretien des locaux. Ce dernier pourrait être considéré comme un coût direct car il ressemble à un coût de location. Il ne devrait pas être très difficile à établir puisque c'est celui qu'un grand nombre d'universités font payer aux usagers de l'extérieur qui louent des locaux pour des conférences, etc. Il reflète normalement le coût d'entretien au pied carré des locaux. L'utilisation de compteurs pour déterminer le coût de certains services spéciaux, par exemple la climatisation, peut souvent être incluse. Cependant, le fait d'utiliser les mêmes locaux pour la recherche et pour l'enseignement pose un problème. Par exemple, dans le cas des sciences humaines et sociales, aucun local n'est spécialement réservé à la recherche et les professeurs font la plupart du temps leurs recherches dans leur bureau. Il semble donc normal que les coûts d'entretien soient considérés comme des coûts indirects.

#### 4.4.5 Dépenses d'équipement

Comme nous l'avons mentionné antérieurement dans ce

rapport, il avait été envisagé d'établir des registres d'inventaire des immobilisations, de calculer d'une façon ou d'une autre l'amortissement et d'imposer un droit de participation à des activités telles qu'un projet de recherche par exemple. Cependant, les difficultés théoriques et pratiques que pose le calcul de la valeur des immobilisations sont tellement grandes que le groupe d'étude a décidé que l'utilisation du coût d'achat était la seule méthode de calcul rationnel du coût annuel de ce poste. Un autre facteur, qui est lié d'une façon spéciale à l'achat de matériel à des fins de recherche, est la durée active estimée de celui-ci; elle est souvent réduite beaucoup plus par l'apparition de matériel plus moderne que par l'usure du matériel précédent. Les dépenses d'équipement de valeur matérielle qui sont imputées directement à des activités principales ne devraient pas être assimilées aux dépenses de fonctionnement attribuées directement à ces activités. Etant donné que ces acquisitions ne suivent pas un modèle précis, leur coût ne devrait pas apparaître sous la rubrique du total des coûts directs. Il est reconnu que le matériel à l'intérieur, par exemple, des laboratoires, est utilisé à la fois pour l'enseignement et la recherche. Dans ce cas, le coût d'achat devrait d'abord être imputé au compte des installations (croissance et modifications) et ensuite ajouté aux dépenses en immobilisations directement attribuées aux activités principales.

#### 4.5 Coûts indirects de la recherche

La figure 3 indique le genre de dépenses qui peuvent être classées parmi les coûts indirects. Si l'on tient compte du mode de calcul des frais directs proposé dans la section 4.4, il se pourrait que le total des dépenses à classer comme indirectes soit moins élevé que prévu.

Examinons maintenant quelques types de coûts indirects

qui doivent être traités de manière spéciale:

#### 4.5.1 Coûts non imputables à la recherche

En examinant les coûts directs de la recherche, on a fait remarquer que quelques-uns d'entre eux, par exemple l'aide aux étudiants diplômés, ne devraient pas être imputés à la recherche. Une autre façon de séparer ce genre de dépenses consiste à considérer toutes les dépenses imputées aux secteurs d'activité indiqués en figure 1 (fonction d'aide aux étudiants) comme entièrement imputables aux deux autres fonctions principales.

De la même façon, on peut affirmer que la sous-fonction intitulée "Relations publiques" représente un secteur d'activité dont les coûts sont attribuables uniquement aux fonctions "Enseignement" ou "Services au public". Cependant, il semblerait justifié d'inclure ces coûts indirects. L'argent que procure l'activité mentionnée ci-haut peut certainement être utile à la recherche en permettant la création de nouvelles installations de recherche.

#### 4.5.2 Administration de la recherche

Le coût de quelques secteurs d'activité peut être exclu des coûts indirects de la recherche. Les dépenses encourues par le secteur d'activité "Administration de la recherche" (voir figure 1) devraient au contraire être considérées comme entièrement imputables à la fonction "Recherche".

#### 4.5.3 Frais d'amortissement ou d'usure des biens

Même si en principe l'amortissement ou l'usure des biens immobilisés, y compris les édifices, peuvent être considérés comme un coût indirect, peu d'universités amortissent le capital fixe et la majorité ne tiennent, de leurs dépenses en capital, qu'une comptabilité de caisse. Nous avons déjà parlé des problèmes inhérents au calcul des frais d'amortissement. L'idée de frais d'usure est

très répandue aux Etats-Unis en ce qui a trait aux contrats de recherche. Une solution possible serait de considérer les achats effectués durant l'année en cours comme une dépense indirecte et de répartir rationnellement cette dépense entre les trois fonctions principales d'après l'utilisation prévue des installations ainsi acquises. Cette méthode simpliste peut être facilement appliquée. Elle pourrait également entraîner une charge uniforme, comme le ferait une méthode plus compliquée de calcul de l'amortissement, surtout s'il est supposé que les dépenses du capital sont basées sur le principe du maintien des locaux et du matériel à leur valeur d'origine. Une telle hypothèse, au moins sur le plan provincial, est tout à fait compatible avec la stabilité des inscriptions prévue pour les années 70. Un autre facteur qui pourrait plaider en faveur de cette méthode, c'est qu'il se peut que le montant en question ne revête pas autant d'importance à l'avenir. Il est donc recommandé que les immobilisations de l'année en cours (autres que les dépenses directes d'équipement) soient incluses dans les coûts indirects de la recherche et qu'elles soient d'abord imputées au poste des installations (croissance et modifications). Ces frais devraient faire partie des immobilisations qui peuvent se rattacher directement aux activités principales.

Rappelons encore une fois le problème de financement qui se pose par rapport à la détermination des coûts, ces dépenses pouvant être exclues des coûts des projets de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral spécialement lorsqu'il s'agit d'immeubles qui peuvent être construits grâce à une aide provinciale.

#### 4.5.4 Coûts de la bibliothèque

Un des principaux problèmes que pose l'évaluation des coûts indirects, c'est de déterminer la portion du

coût d'entretien d'une bibliothèque qui peut être imputée à la recherche. Le contenu d'une bibliothèque peut servir à l'enseignement, à la recherche, aux services au public et il n'existe pas de bonne méthode de répartition du coût d'utilisation de la documentation entre ces fonctions principales. Le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie a demandé à MM. L. Vagianos et J. Oxley, de l'université Dalhousie, d'étudier la question et de proposer des méthodes de calcul du coût de la documentation utilisée à des fins de recherche. Leur rapport est actuellement sous presse et sera remis aux gouvernements provinciaux et aux universités dès qu'il sera publié. La méthode proposée par Vagianos et Oxley présente un inconvénient: les bibliothèques universitaires devraient se constituer, au moyen d'ordinateur, des dossiers détaillés de leurs prêts. Actuellement, on recommande de suivre la méthode du N.C.H.E.M.S., faute de mieux. Cela suppose une imputation des coûts de la bibliothèque du type utilisé dans le cas des éléments de paye du personnel, (ajustée en fonction d'une analyse des activités du personnel enseignant).

#### 4.6 Détermination et application d'un taux de coût indirect

Dans cette section du rapport, on a tenté de préciser les catégories de dépenses qui pourraient être incluses comme coûts de recherche. On a également indiqué comment distinguer entre les coûts indirects et les coûts directs. Il est à espérer que cette manière de procéder permettra de calculer le taux du coût indirect de la recherche, qui serait simplement le rapport entre son coût indirect et son coût direct. Ainsi, des projets pilotes dans diverses universités pourraient aider à connaître la variation des taux du coût indirect en fonction des disciplines, -- si effectivement tel est le cas-- et indiquer si ce taux doit être différent selon qu'il s'agit de subvention ou de contrat.



Figure 3

Classification des dépenses

Catégories de dépenses	Coût direct*	Coût indirect*	Secteur d'activité particulier (fonctions complémentaires)
1. Eléments de paye du personnel enseignant:			
a) Traitements et salaires	X		
b) Avantages sociaux	X		
2. Autres éléments de paye en titre de l'enseignement et de la recherche:			
a) Traitements et salaires	X		
b) Avantages sociaux	X		
3. Rémunérations diverses:			
a) Traitements et salaires	X	X	Divers
b) Avantages sociaux	X	X	Divers
4. Dépenses de fournitures et de services:			
a) Déplacements et déménagement	X	X	Divers
b) Livres et périodiques	X	X	4.1 Bibliothèques
c) Fournitures et dépenses de fonctionnement	X	X	Divers
d) Services d'utilité publique		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
e) Honoraires	X	X	Divers
f) Assurances	X	X	6.1 Administration et services généraux <u>ou</u> 6.4 Installations (croissance et modifications)

Catégories de dépenses		Coût direct*	Coût indirect*	Secteur d'activité particulier (fonctions complémentaires)
g)	Cotisations à des institutions		X	6.5 Relations publiques
h)	Contrats de services conclus avec des organismes non universitaires		X	Divers
5.	Dépenses d'équipement:			
a)	Achat d'ordinateurs		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
b)	Location d'ordinateurs	X	X	6.2 Services informatiques
c)	Autres achats	X	X	Divers
d)	Autres locations	X	X	Divers
6.	Dépenses en capital:			
a)	Restaurations et réaménagements		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
b)	Location de terrains et de locaux	X	X	Divers
c)	Impôts fonciers (moins les subventions provinciales)		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
d)	Remboursement de dettes et intérêts (moins les subventions provinciales)		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
e)	Bâtiments		X	6.4 Installations (croissance et modifications)

Catégories de dépenses	Coût direct*	Coût indirect*	Secteur d'activité particulier (fonctions complémentaires)
f) Equipement des terrains		X	6.4 Installations (croissance et modifications)
7. Bourses:			
a) Bourses d'études et d'entretien; prix		X	5.1 Services aux étudiants

\*Là où les deux colonnes sont marquées d'un X, certaines dépenses peuvent être identifiées comme coût direct, alors que d'autres n'ont pas besoin d'être allouées.

## 5. METHODES D'IMPUTATION DES COÛTS INDIRECTS AUX ACTIVITES PRINCIPALES:

### 5.1 But

L'imputation des coûts indirects aux activités principales consiste en un transfert des coûts assumés par les secteurs d'activité complémentaires aux trois fonctions principales d'enseignement, de recherche (avec fonds spéciaux) et services au public. Le but de cette méthode de répartition est de procéder à ce transfert de fonds d'une manière qui traduise précisément l'utilisation réelle des ressources par des secteurs d'activité obtenant des services auprès d'autres secteurs d'activité. Par conséquent, dans la majorité des cas, les méthodes à employer dépendent de paramètres en relation étroite avec le niveau des services fournis aux secteurs d'activité qui les utilisent. On devrait toujours se servir si possible de données d'utilisation réelle, de préférence à d'autres paramètres.

### 5.2 Paramètres de répartition:

La répartition des coûts indirects peut se faire selon un certain nombre de méthodes différentes. Le National Center for Higher Education Management Systems<sup>1</sup> avait déjà examiné certains paramètres lors d'études préliminaires menées sur les campus universitaires. Ceux-ci englobent les coûts directs totaux, les éléments de paye du corps enseignant, ceux du personnel universitaire non enseignant, les dépenses en fournitures et services, l'équivalent à temps plein du corps enseignant, l'équivalent à temps plein du personnel non enseignant, le nombre global de professeurs, le nombre global d'employés, le

<sup>1</sup> Cost Finding. Principles and Procedures: Field Review Addition, Ziemer, Young and Topping, 1971.

nombre de pieds carrés disponibles, les crédits des étudiants, les heures de cours des étudiants, les inscriptions aux cours et les heures de cours du corps enseignant. Il est intéressant de souligner ici que, dernièrement, aux Etats-Unis, la National Commission on the Financing of Post-Secondary Education a commenté ces résultats<sup>2</sup> et déclaré que des méthodes différentes pouvaient avoir des conséquences fort différentes sur la ventilation des frais. Elle recommandait, par conséquent, d'utiliser des méthodes de calcul traditionnelles, où les différences de coûts seraient dues à une utilisation différente des ressources plutôt qu'à l'emploi de méthodes différentes. On a recommandé également qu'en plus d'être logique, toute méthode d'imputation des coûts, suivie à l'échelle nationale en vue de permettre des comparaisons, devrait être relativement simple à comprendre, afin d'être appliquée dans la grande majorité des établissements d'enseignement.

Le groupe d'étude, au moment où il a examiné les différentes données paramétriques à utiliser, a également étudié un autre document intitulé A proposed Direction for the Extension of Aggregated Financial Statistics on a National Basis (Méthode proposée pour la généralisation à l'échelle nationale de l'ensemble des statistiques financières). Ce document a été rédigé par le comité de recherche en comptabilité de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire et a été présenté, en juin 1974, à tous les recteurs d'université; il cherchait à décrire un modèle de répartition des coûts universitaires susceptible d'être appliqué en élargissant quelque peu les présentes statistiques financières annuelles des universités compilées par l'ACPAU et Statistique Canada.

<sup>2</sup> Page 32 du document du personnel de la National Commission intitulé "Interim National Standard Procedures for Deriving Per Student Cost in Post-Secondary Educational Institutions" 31 décembre 1973.

### 5.3 Paramètres proposés de répartition des coûts indirects:

La figure 4 propose des méthodes traditionnelles et relativement simples de répartition des coûts. Les détails relatifs aux secteurs d'activités complémentaires se trouvent en figure 1 et en appendice A. Voici l'explication des données paramétriques proposées:

#### 5.3.1 Eléments de paye du personnel enseignant:

Ce paramètre représente le montant total en dollars (traitements bruts et avantages sociaux), versé directement aux professeurs et imputés aux trois principaux secteurs d'activité. Il faudrait souligner ici que ceci suppose qu'une étude sur les activités des professeurs a été menée selon les modalités que nous avons déjà décrites.

#### 5.3.2 Données d'utilisation réelle:

Ici, il s'agit du montant, par usager, des coûts totaux d'un secteur d'activité, tels qu'ils apparaissent dans les dossiers; ce mode de calcul a posteriori doit être distingué du système utilisé en comptabilité.

#### 5.3.3 Equivalent à temps plein des inscriptions:

Ce chiffre englobe l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein et un montant, pour les étudiants à temps partiel, calculé selon la méthode de conversion adoptée à l'intérieur de la province correspondante.

#### 5.3.4 Coûts directs totaux:

Ils comprennent les dépenses en éléments de paye et en fournitures et services. On exclut tout particulièrement des coûts directs totaux les dépenses en capital

(équipement et bâtiments) en raison du manque d'uniformité de ces acquisitions.

#### 5.3.5 Acquisition et/ou prêt de volumes:

Cette autre méthode pourrait être utilisée dans les universités qui enregistrent très précisément le lieu où les volumes sont achetés directement à des fins de recherche ou d'enseignement et qui ne sont pas mis à la disposition du public. Des renseignements informatifs sur le prêt des volumes, qui en précisent l'utilisation réelle, pourraient également être disponibles.

#### 5.3.6 Cours destinés aux étudiants:

Il s'agit ici des cours offerts par un établissement d'enseignement pendant au moins un semestre.

#### 5.3.7 Surface disponible:

La surface disponible désigne la superficie totale à tous les étages d'un édifice, occupée ou susceptible d'être occupée; elle englobe tous les espaces fonctionnels utilisables à l'exception de ceux qui servent à des fins de garde, de circulation ou d'entretien.

#### 5.4 Méthode récurrente ou dégressive:

Il est souvent recommandé, dans les études sur les coûts universitaires, de recourir à une méthode dégressive pour répartir les coûts entre les fonctions. En d'autres termes, lorsqu'on a imputé le coût d'une fonction à une fonction supérieure, il ne serait plus question d'y imputer un coût supplémentaire. En général, on présente le coût des fonctions complémentaires de manière que le

secteur qui fournit le plus grand nombre de services aux autres, par rapport aux avantages reçus, figure en premier lieu. En étudiant les données des études préliminaires menées par le N.C.H.E.M.S., on a constaté que la méthode dégressive n'offrait pas des résultats très différents de ceux obtenus par la méthode d'imputation directe. Cette dernière méthode est fondée sur le principe que les services fournis par tous les secteurs d'activité complémentaires doivent être imputés directement et exclusivement aux trois principaux secteurs. Par conséquent, on peut supprimer l'étape intermédiaire qui consiste à imputer le coût des activités complémentaires à d'autres activités complémentaires. On recommande donc d'adopter la méthode d'imputation directe.



Figure 4  
METHODES D'IMPUTATION DES COÛTS DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

ETAPES *	CODE DU SECTEUR D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	NOM DU SECTEUR D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	PARAMETRE D'IMPUTATION RECOMMANDEE**	PARAMETRE DE REMPLACEMENT	COÛTS DE SOUTIEN DES SECTEURS D'ACTIVITE
1	4.1	Bibliothèques	Eléments de paye du personnel enseignant (rajustés après analyse des activités des professeurs)	Acquisition et/ou prêt de volumes	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
2	4.2	Services audiovisuels	Données d'utilisation réelle	Eléments de paye du personnel universitaire (rajustés après analyse des activités des professeurs)	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
3	4.3	Administration et services universitaires	Coûts directs totaux	Eléments de paye du personnel universitaire (rajustée après analyse des activités des professeurs)	Tous les secteurs d'activité appropriés des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
4	4.4	Administration de la recherche	Coûts directs totaux	Eléments de paye du personnel universitaire (rajustée après analyse des activités des professeurs)	Tous les secteurs d'activité du programme 2.0
5	5.1	Services aux étudiants	Equivalent à temps plein des inscriptions	Cours destinés aux étudiants	Tous les secteurs d'activité du programme 1.0
6	5.2	Services d'inscription	Equivalent à temps plein des inscriptions	Cours destinés aux étudiants	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0 et 3.0
7	5.3	Services auxiliaires	Equivalent à temps plein des inscriptions	Cours destinés aux étudiants	Tous les secteurs d'activité du programme 1.0

ETAPES *	CODE DU SECTEUR D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	NOM DU SECTEUR D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	PARAMETRE D'IMPUTATION RECOMMANDEE**	PARAMETRE DE REMPLACEMENT	COÛTS DE SOUTIEN DES SECTEURS D'ACTIVITE
8	6.1	Administration et services universitaires généraux	Coûts directs totaux	Aucun	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
9	6.2	Services d'informatique	Données d'utilisation réelle	Coûts directs totaux	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
10	6.3	Installations	Surface disponible	Coûts directs totaux	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
11	6.4	Installations (croissance et modifications)	Surface disponible***	Coûts directs totaux	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0
12	6.5	Relations publiques	Coûts directs totaux	Aucun	Tous les secteurs d'activité des programmes 1.0, 2.0 et 3.0

\* On recommande d'adopter la méthode d'imputation directe. Par conséquent, l'ordre dans lequel les imputations sont effectuées n'a aucune signification particulière. On a numéroté les différentes étapes afin qu'il soit plus facile de s'y retrouver.

\*\* Si le paramètre d'imputation recommandé n'est pas disponible, utiliser alors le paramètre de remplacement proposé.

\*\*\* Il s'agit là de projections relatives à la surface qui serait disponible dans de nouveaux locaux; elle se distingue de la surface existante disponible, présentée en 10 (Installations).

## 6. PERIODE FINANCIERE

### 6.1 Enoncé du problème

Les dates de fin d'année financière dans les universités s'échelonnent actuellement entre le 31 mars, le 30 avril, le 31 mai et le 30 juin. Comme l'indique la figure 5, il y a cependant une certaine uniformité régionale; l'année financière de toutes les universités ontariennes se termine le 30 avril; au Québec, cela se situe vers le 31 mai; dans les provinces atlantiques, c'est plutôt le 30 juin et dans l'Ouest, de préférence le 31 mars. Celle du gouvernement fédéral prend fin le 31 mars. Par conséquent, des problèmes peuvent se poser dans le calcul, disons, du pourcentage des frais généraux des travaux du gouvernement fédéral car il peut y avoir une différence allant jusqu'à trois mois entre la période de base servant à déterminer les pourcentages et la période consacrée au projet (qui se situe normalement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars). Cependant, chose curieuse, les versements aux provinces effectués aux termes de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces n'ont pas posé ce genre de problèmes. Dans ce cas, on a considéré la fin de l'exercice financier de l'université comme la fin de son année financière "si plus de la moitié de la totalité des jours compris dans l'exercice financier sont compris dans l'année financière (gouvernementale)". (Article 30 (2)(b) de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 1972.)

### 6.2 Avantages de l'uniformisation de la date de fin d'année financière des universités

Il y a des avantages à uniformiser la date de fin d'année financière des universités, le principal étant de standardiser les rapports de paiements. Une date qui correspondrait à la fin de l'année financière de la province faciliterait également les versements pour ce qui est du financement de l'enseignement supérieur. Si l'on s'entendait sur une date

uniforme de fin d'année financière, soit sur le plan national ou à l'intérieur d'une région ou d'une province donnée, on pourrait adopter les lignes directrices suivantes:

- 6.2.1 "Généralement, l'entreprise trouve plus pratique de faire coïncider la fin de l'année comptable avec une période creuse plutôt qu'avec un moment d'activité intense<sup>1</sup>." Le même raisonnement vaut pour les universités, particulièrement, comme c'est le cas la plupart du temps, quand l'université répartit ses programmes à plein temps et à temps partiel en semestres, habituellement désignés sous le nom de sessions d'automne, d'hiver et de printemps ou d'été. Le semestre d'automne commence généralement en septembre et se termine en décembre; le semestre d'hiver (qui comprend une courte période de congé à Noël) va de janvier à avril ou mai; et la troisième session, de mai ou juin à août. Il serait donc beaucoup plus logique de préférer le 30 avril ou le 31 mai aux autres fins de mois.
- 6.2.2 En fixant au 30 avril ou au 31 mars la date de fin d'année, cela facilite "la fermeture des comptes" en permettant de s'occuper de questions comme les avances de voyage et autres problèmes analogues au moment où l'on dispose du personnel à temps plein. En la fixant, par contre, au 30 juin ou même au 31 mai, elle coïncide avec les vacances de juillet et d'août.
- 6.2.3 Le 31 mars serait une date de fin d'année plus appropriée pour la présentation de rapports sur les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral.

<sup>1</sup> Meigs, Johnson, Blazouske, Accounting, the Basis for Business, McGraw-Hill, p. 63

6.2.4 Il faudrait également tenir compte de la période de paye des employés. A cet égard, on a eu coutume d'étaler la rémunération du personnel enseignant sur une période annuelle uniforme qui va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. En choisissant le 30 juin, on faciliterait donc la budgétisation en prévoyant le même pourcentage pour les dépenses au titre des salaires. On a eu tendance, cependant, du moins au Québec et en Ontario, à modifier la période de paye pour qu'elle corresponde à la date de fin d'année financière, soit le 30 avril ou le 31 mai.

### 6.3 Utilisation de facteurs de pondération

On pourrait recourir à une autre méthode, si l'on estimait nécessaire d'éliminer l'incidence des différences d'années financières; il s'agirait de faire correspondre le bilan financier de chaque université à, disons, une période de base commune allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Si la date de fin d'année d'une université est le 30 juin, il suffit de rajuster les dépenses au titre des salaires en prenant les 9/12 des taux de l'année en cours et en y ajoutant les 3/12 de l'année précédente. Quant aux fournitures et autres dépenses, on peut appliquer des facteurs qui tiennent compte du taux d'inflation.

Bien que l'uniformisation de la date de fin d'année financière soit une mesure propre à simplifier la détermination des coûts de la recherche, le groupe d'étude ne l'a pas jugée essentielle. Il est recommandé que les années financières des universités soient utilisées comme période de calcul des coûts.

Figure 5

TABLEAU SOMMAIRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1973)  
 PAR REGION ET SELON LE MOIS DE LA FIN D'ANNEE FINANCIERE  
 (en milliers de dollars)\*

Région	N <sup>o</sup> 31 mars \$	N <sup>o</sup> 30 avril \$	N <sup>o</sup> 31 mai \$	N <sup>o</sup> 30 juin \$	N <sup>o</sup> TOTAL \$
Ontario		25 474,917			25 474,917
Québec			11 237,081	2 13,179	13 250,260
Provinces de l'Atlantique:					
Terre-Neuve	1 24,624				1 24,624
Nouveau-Brunswick				2 26,371	2 26,371
Nouvelle-Ecosse	1 2,592		2 32,153	3 15,268	6 50,013
Ile-du-Prince Edouard				1 4,756	1 4,756
Provinces de l'Ouest:					
Alberta	3 108,676				3 108,676
Colombie-Britannique	3 107,983			1 1,038	4 109,021
Manitoba	4 53,661				4 53,661
Saskatchewan				2 48,207	2 48,207
	<u>12 297,536</u>	<u>25 474,917</u>	<u>13 269,234</u>	<u>11 108,819</u>	<u>61 1,150,506</u>

\* Source telle que mentionnée dans Statistiques financières des universités et collèges, enquête ACPAU et Statistique Canada pour 1972-1973

## 7. MESURES A PRENDRE

Le Groupe d'étude sur les coûts de la recherche universitaire recommande les mesures suivantes:

1. Ce rapport du groupe d'étude devrait être revu par le Groupe de travail sur la recherche universitaire qui pourra soit l'approuver, soit le modifier.
2. Les recommandations du groupe de travail et le rapport approuvé du groupe d'étude devraient être transmis au Conseil canadien des ministres de l'éducation et au gouvernement fédéral.
3. Le Conseil canadien des ministres de l'éducation et le gouvernement fédéral devraient prendre la décision quant à l'implantation du rapport.
4. S'il est décidé d'implanter le rapport, un Groupe d'implantation, composé de représentants du groupe de travail, de l'A.U.C.C., de l'ACPAU, de Statistique Canada et du Ministère des approvisionnements et services, devrait être formé pour élaborer et mettre sur pied le système d'étude des coûts. L'ACPAU et Statistique Canada devraient diriger l'étude.
5. La participation des universités à l'étude devrait être libre. Chaque gouvernement provincial devrait travailler avec les universités sur son territoire pour assurer une participation maximale.
6. Le Groupe de travail sur la recherche universitaire devrait voir à la création de mesures propres à encourager la participation des universités, par exemple:
  - (a) le financement des frais de démarrage par le gouvernement. Si on se fie aux données actuellement disponibles de diverses universités, l'établissement d'un système de détermination des coûts par programme requerrait, pour chaque université,

les services de un à deux comptables professionnels/année, soit de \$20,000 à \$50,000.

(b) une réduction (ex: de 10%) des paiements fédéraux et provinciaux au chapitre des coûts indirects - voire même leur disparition - aux universités non participantes.

7. Tout devrait être fait pour mettre sur pied l'étude des coûts pour l'année financière 1975-76, même si tous les détails de son implantation ne sont pas réglés. Les questions non réglées pourraient l'être pour l'année financière 1976-77.

Pour que la détermination des coûts par programme soit efficace à long terme, il faut que le personnel universitaire apporte sa pleine collaboration. Il faudra, pour obtenir cette collaboration, que les universités perçoivent les avantages de la détermination des coûts par programme. Le groupe d'étude croit que l'utilité de la détermination des coûts par programme peut être démontrée en mettant sur pied une étude des coûts selon les modalités énumérées ci-haut.



APPENDICE A

DEFINITIONS DES STRUCTURES DE PROGRAMMES

## 1.0 ENSEIGNEMENT

Le rôle de toute institution d'enseignement supérieur est, avant tout, d'offrir des cours post-secondaires et la plupart des diplômes ou certificats qui indiquent le niveau des connaissances acquises par l'étudiant. Ainsi, la fonction ou le programme d'enseignement consiste en éléments de programme dont les apports donnent droit à des "crédits" répondant à certaines exigences officielles des programmes d'études qui conduisent à un diplôme ou certificat délivré par l'établissement.

L'enseignement comporte un ensemble d'activités qui inclut, aux niveaux du premier et du deuxième cycles (prédiplômés et diplômés), des cours, des expériences de laboratoire, le tutorat, des séminaires et des démonstrations, de même que la préparation de toutes ces activités par le personnel enseignant ou de soutien. Cette préparation comprend les lectures et la recherche personnelles du corps enseignant, ainsi que les discussions entre collègues. L'enseignement comprend aussi les échanges entre professeurs et étudiants concernant cet enseignement, que ce soit grâce aux conseillers pédagogiques ou aux répétiteurs spéciaux, ainsi que l'évaluation des travaux des étudiants par la correction et la notation de travaux et l'octroi des diplômes.

### 1.1 Enseignement général

L'enseignement général embrasse toutes les activités dont les résultats donnent droit à des "crédits" répondant aux exigences particulières de programmes d'études donnés qui conduisent à un diplôme ou à un certificat délivré par l'établissement.

Cette sous-fonction pourrait être ultérieurement subdivisée en programmes menant à un grade et en années universitaires selon le nombre total de "crédits" exigés; les activités ont lieu durant l'année normale d'enseignement, soit de septembre à mai.

## 1.2 Session spéciale et cours complémentaires (éducation permanente)

Par session spéciale et cours complémentaires (éducation permanente), on désigne toutes les activités d'enseignement offertes durant une session d'été, une session intensive ou toute autre période non incluse dans l'année universitaire normale. Sont aussi comprises toutes les activités gérées séparément par une division des cours complémentaires ou un organisme similaire de l'établissement. Dans les deux cas, il s'agit d'activités dont les résultats donnent droit à des "crédits" répondant à des exigences particulières de programmes d'études donnés qui conduisent à un diplôme ou à un certificat post-secondaire délivré par l'établissement.

## 2.0 RECHERCHE (avec fonds spéciaux)

La recherche est un travail de création mené de façon systématique afin d'accroître les connaissances scientifiques et techniques. Cette catégorie comprend toutes les dépenses pour les activités spécialement conçues pour aboutir à des découvertes, qu'elles soient commandées par un organisme extérieur à l'institution ou financées séparément à même le budget d'une unité de l'institution même.

Sous réserve de ces conditions, la recherche inclut les dépenses engagées pour la recherche personnelle, les travaux de recherche, de même que les activités des instituts et centres de recherche. Cette catégorie ne comprend pas tous les programmes parrainés (bourses de formation, par exemple) et n'est pas nécessairement limitée à la recherche parrainée, étant donné que les programmes de recherche financés par l'établissement, quand ils sont dotés d'un budget séparé, pourraient être rangés dans cette catégorie dans les conditions décrites plus haut. Font encore partie de cette catégorie les dépenses encourues pour la recherche faite pour un ministère et qui ont un budget distinct, spécialement réservé à la recherche.

Les éléments de programmes d'enseignement subventionnés de l'extérieur, comme les ateliers de travail, les cours intensifs et les bourses de formation, sont normalement considérés comme relevant de l'enseignement ou des services au public.

Sont aussi exclues les activités liées au perfectionnement du corps enseignant, qui peuvent être classées comme recherche personnelle, lectures et études générales, ou autres activités universitaires.

## 2.1 Instituts et centres de recherche

Les instituts et centres de recherche comprennent tous les éléments de programme liés à la recherche d'un organisme officiel de recherche. Plus précisément, ces organismes sont créés pour gérer un certain nombre d'activités de recherche. Parmi ceux-ci, il y a les divisions de recherche, les bureaux, les instituts et les centres expérimentaux.

## 2.2 Travaux de recherche

Ces travaux embrassent toutes les activités de recherche normalement gérées au sein des départements de l'établissement. Ce sous-programme se compose des divers éléments de programme liés à la recherche qui ont été créés à la suite d'un contrat, d'une bourse ou d'une subvention spéciale d'une institution, pour mener une étude ou des recherches d'une portée déterminée. En général, de tels éléments de programme peuvent être identifiés grâce au nom du chercheur principal et codés dans le cadre de la discipline qui lui est assignée. Les éléments de programme de ce sous-programme ont généralement un caractère temporaire, c'est-à-dire sont créés pour une période déterminée, par opposition au caractère plus permanent de l'organisation de la recherche des sous-programmes des institutions et centres de recherche. Cependant, un établissement peut, au niveau d'un département, engager des ressources afin d'aboutir à des résultats, et ce, d'une façon permanente dans le cadre de son programme ou de sa politique d'enseignement.

### 3.0 SERVICES AU PUBLIC

Les éléments de programme des services au public sont établis afin de mettre à la disposition du public les divers moyens matériels et ressources uniques de l'enseignement supérieur. L'objectif des services au public est d'offrir des services qui bénéficient aux personnes et aux groupes extérieurs à l'institution. Ces avantages peuvent être d'ordre culturel ou économique et sont destinés à des individus, à des groupes dont les personnes partagent un même intérêt ou à des collectivités plus importantes.

#### 3.1 Enseignement

Cet enseignement embrasse les activités conçues pour offrir des services à des groupes extérieurs à l'établissement, services gérés au sein des départements ou ailleurs dans l'institution, afin d'offrir un enseignement permanent, comme les services éducatifs sans "crédits" au public. On entend par enseignement au public les activités visant à assurer des services d'enseignement aux divers membres de la collectivité et qui ne se rattachent pas à un programme menant à un grade, comme les cours intensifs, les cours de recyclage pour professionnels, les cours organisés en coopération avec des organismes de l'extérieur, etc.

#### 3.2 Autres services

Il s'agit des activités conçues pour offrir des services à des groupes extérieurs à l'institution et offrir à la collectivité des services généraux, à l'exclusion des tâches pédagogiques. Ces activités sont gérées au sein des départements ou ailleurs dans l'institution, et sont destinées à offrir des services généraux au public, à toute la collectivité ou à des groupes particuliers de celle-ci. Les services au public se préoccupent de mettre à la disposition de celui-ci les ressources et les facilités matérielles diverses et uniques dont dispose l'institution. Voici des exemples de ces services: conférences et

instituts, services consultatifs généraux et bureaux de référence, radio et télévision, services de conseillers, galeries d'art et musées (dans la mesure où ils ne sont pas utilisés pour l'enseignement et la recherche), concerts et séries de conférences spéciales et services au sein de conseils et commissions publics (sans remboursement à l'université).

#### 4.0 AIDE A L'ENSEIGNEMENT

La fonction complémentaire d'aide à l'enseignement a pour objectif d'assurer les services de soutien qui se rattachent directement aux activités principales. Il s'agit de l'acquisition, du développement et de la diffusion des connaissances, ainsi que de la fourniture des divers services et installations pour les programmes principaux. Le programme d'aide à l'enseignement est en outre caractérisé par les moyens et techniques employés pour la réalisation de l'ensemble de ses objectifs.

Outre les activités concernant les media, la fonction d'aide à l'enseignement englobe aussi les unités d'organisation et ressources qui participent directement à la réalisation des objectifs de l'institution.

##### 4.1 Bibliothèques

Les bibliothèques rassemblent toutes les activités de soutien direct du fonctionnement d'une collection de matériel publié, catalogué ou classé autrement. Il faut inclure ici la bibliothèque principale et celles des facultés et départements de l'établissement.

##### 4.2 Services audiovisuels

Les services audiovisuels comprennent toutes les activités liées à la fourniture des services d'audition et de visionnement à l'intention des programmes d'enseignement de l'institution. Les éléments de ces services sont la

télévision en circuit fermé, l'enseignement programmé, les laboratoires de langue, l'établissement, l'entreposage et la communication des fiches, des diapositives, des photos, etc.

#### 4.3 Services administratifs

Il s'agit des activités liées à la planification, à l'élaboration des politiques, à la coordination et à la direction des programmes, des nominations du corps enseignant, des promotions, de l'emploi du temps et des manifestations universitaires. Il faut y inclure les matériaux, les fournitures, les traitements, les avantages sociaux et les dépenses liées aux tâches administratives:

1. du Sénat
2. des doyens de faculté, ce qui comprend les adjoints administratifs et les secrétaires et le personnel de bureau
3. Doyen des études de deuxième cycle
4. Directeurs de département
5. Personnel du secrétariat des départements
6. Autre personnel du département, par exemple les préposés aux dépôts de fournitures et matériel.

Dans le cas des doyens et des directeurs de départements qui occupent simultanément des postes administratifs et pédagogiques, et qui enseignent et font de la recherche en même temps qu'ils accomplissent leurs fonctions administratives, il faut évaluer les coûts pertinents relatifs aux tâches administratives au moyen d'une analyse des activités pédagogiques.

#### 4.4 Administration de la recherche

Les dépenses prévues à cet article sont les dépenses imputables à un organisme distinct ou à une section administrative constituée exclusivement pour administrer la recherche. Le chef d'une section de ce genre peut avoir des titres divers tels que "vice-président chargé de la

recherche", "sous-directeur chargé de la recherche", "doyen de la recherche" ou tout simplement "administrateur de la recherche". Si l'on n'a pas constitué de sections spéciales, et si c'est un haut administrateur exerçant d'autres fonctions qui a les pouvoirs de décision et effectue les travaux administratifs relatifs aux contrats et aux subventions à la recherche, les frais d'administration de la recherche doivent être imputés à l'administration générale de l'université ou à l'administration académique.

## 5.0 ETUDIANTS

Un programme d'aide aux étudiants vise dans l'ensemble à contribuer au bien-être affectif et physique de l'étudiant et à son épanouissement intellectuel, culturel et social, en dehors du cadre strict de son programme d'études. Le but des services aux étudiants est:

- (a) d'améliorer l'efficacité du profit que l'étudiant retire de l'enseignement universitaire;
- (b) d'élargir les dimensions de l'expérience pédagogique de l'étudiant, et
- (c) de lui assurer les conditions et les moyens de s'épanouir sur le plan physique et affectif.

### 5.1 Services aux étudiants

Cette rubrique comprend les coûts directs qu'assume l'institution au titre des organisations étudiantes (à l'exclusion des dépenses défrayées par les contributions des étudiants), le coût des services médicaux aux étudiants; les services d'orientation, les frais d'aumônier, les sports (à l'exclusion de l'éducation physique); les services des locaux destinés aux étudiants (mais non les résidences); les services de placement des étudiants, les doyens des hommes, des femmes, et des étudiants; les services de transport des étudiants; les bourses d'études et d'entretien et les prix; le bureau d'aide financière aux étudiants et les garderies.



## 5.2 Services d'admission et d'inscription

Cette rubrique concerne les services d'admission et d'inscription des étudiants. La principale tâche consiste à conserver les dossiers universitaires permanents des étudiants.

## 5.3 Services auxiliaires

Ce secteur regroupe les activités organisées au sein d'un établissement pour fournir les services pertinents à l'ensemble des étudiants et à des groupes particuliers d'étudiants. Citons, à titre d'exemple, les résidences d'étudiants, les librairies, les services d'alimentation, les services de vente au détail et autres facilités. Dans ce cas, tout revenu provenant de ces activités sera comparé à leur coût afin d'établir s'il se solde par un profit ou par un déficit.

On considère ici que les autres activités connexes, par exemple une imprimerie universitaire, l'utilisation d'un stade de football ou d'autres services, comme des garages, etc, seraient financées à l'aide des bénéfices qu'on en retirerait.

## 6.0 SERVICES SPECIAUX

Comme dans tout système organisé, on a mis sur pied dans les établissements d'enseignement supérieur un programme destiné à fournir les services indispensables au maintien et au bon fonctionnement de l'organisation. Le soutien apporté par les services spéciaux correspond à des rubriques d'aide au fonctionnement au jour le jour de l'établissement. Le but d'ensemble du programme de soutien spécial est d'assurer l'efficacité et la continuité de l'organisation. A cette fin:

- (a) il fournit des directives de planification et d'application;
- (b) il fournit des services administratifs et logistiques efficaces;

- (c) il entretient la qualité de l'environnement physique; et
- (d) il stimule les rapports avec les communautés étudiantes.

#### 6.1 Administration et services généraux de l'université

Cette rubrique regroupe les activités des personnes ou des services suivants: le président, les vice-présidents, les finances, le personnel, la planification universitaire (y compris la recherche propre à l'établissement), les achats et les magasins, les secrétaires et les systèmes d'information administrative. Elle comprend également les dépenses entraînées par les convocations, les frais juridiques et d'expertise, les honoraires, les frais d'inscription et la partie du service des dettes qui n'est pas couverte par des subventions particulières du gouvernement.

#### 6.2 Services d'informatique

Il s'agit des fonctions concernant le fonctionnement de toutes les installations d'informatique du campus.

#### 6.3 Installations

Ce secteur concerne les services relatifs aux terrains et aux installations du campus. Les frais relatifs à l'administration des édifices, à l'entretien des édifices et des terrains, gardiennage et aux services utilitaires.

#### 6.4 Installations (croissance et modifications)

Ce secteur concerne les éléments de programme qui représentent les ressources de l'établissement prévues pour la création d'installations nouvelles ou la modification de celles qui existent déjà. Les frais d'équipement encourus qui ne pourraient être assignés directement aux activités principales feraient également partie de cette rubrique. Tous les éléments de programme pourraient normalement être considérés comme immobilisations en raison de leur valeur

matérielle et/ou ayant une durabilité supérieure à une année financière.

#### 6.5 Relations publiques

Ce secteur concerne les activités destinées à maintenir le lien avec l'ensemble de la communauté, les étudiants et les autres personnes appartenant à l'université ainsi que les activités relatives au développement de l'institution et aux travaux productifs de recettes.

APPENDICE "B"

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES DE DÉPENSES

## 1. ÉLÉMENTS DE PAYE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

### a) Traitements et Salaires

Traitements et salaires versés au personnel enseignant (depuis les assistants et les chargés de cours jusqu'aux doyens) affecté aux facultés, départements, cours d'été, cours complémentaires ou à d'autres fonctions universitaires assumées à plein temps ou à temps partiel.

### b) Avantages sociaux

Cotisations de l'université aux fonds de pensions, d'assurance-vie, d'assurance contre les accidents du travail, d'assurance-chômage, de pension supplémentaire et autres prestations similaires. Cependant, tous les paiements effectués au titre des congés payés et de l'année sabbatique doivent être inscrits au chapitre des traitements et salaires.

## 2. AUTRES ÉLÉMENTS DE PAYE AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Traitements et salaires versés au personnel occupant diverses fonctions (répétiteurs, démonstrateurs, moniteurs, surveillants, assistants de recherche) ou effectuant un travail lié à la recherche ou à l'enseignement à l'exclusion des cours.

Cet article de dépense comprend également les salaires des étudiants de premier et deuxième cycles qui remplissent ces fonctions.

Les sommes versées aux chargés de recherche et au personnel non titularisé à plein temps s'occupant d'enseignement et de recherche font partie également de cette catégorie.

## 3. RÉMUNÉRATIONS DIVERSES

Tous les traitements et salaires non mentionnés aux sections 1 et 2 ci-dessus; en particulier, les salaires des

techniciens de laboratoire, du personnel d'entretien, du personnel administratif, etc., ainsi que les salaires versés au personnel à plein temps titularisé travaillant dans d'autres domaines que l'enseignement et la recherche, par exemple certains bibliothécaires et informaticiens.

#### 4. DÉPENSES DE FOURNITURES ET DE SERVICES

##### a) Déplacements et déménagements

Dépenses de recrutement, de déplacement et de réinstallation du personnel et autres types de déplacements nécessaires aux activités de l'université.

##### b) Livres et périodiques

Achats de livres, périodiques, microfilms et autres ouvrages et matériel de référence destinés aux bibliothèques principales et à celles des facultés et des départements.

##### c) Fournitures et dépenses de fonctionnement

Dépenses de fournitures consommées normalement au cours de l'année financière comme les timbres, les photocopies, les publications, les appels téléphoniques interurbains, le matériel de réparation et d'entretien, etc.

##### d) Services d'utilité publique

Toutes les dépenses de mazout, électricité, eau, gaz, location de matériel téléphonique, etc.

##### e) Honoraires

Tous les honoraires versés aux conseillers juridiques, vérificateurs des comptes, experts-conseils, etc.

##### f) Assurances

Toutes les cotisations d'assurance concernant l'année en cours. Les primes d'assurance contre les accidents du travail doivent être inscrites au chapitre de l'administration et des services universitaires généraux; celles qui concernent les autres assurance, comme l'assurance-incendie, sont classées sous la rubrique "installations".

g) Cotisations à des institutions

Toutes les cotisations payées par l'établissement à diverses organisations, l'A.U.C.C. par exemple.

h) Contrats de services conclus avec des organismes non universitaires

Toutes les dépenses de services fournis par des organismes non universitaires, par exemple des établissements de produits alimentaires, de sécurité, de nettoyage ou des services d'informatique.

5. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Toutes les dépenses effectuées pour l'achat ou la location de mobilier ou d'équipement classés normalement sous la rubrique "immobilisations" en raison de leur valeur matérielle ou ayant une durabilité supérieure à une année financière.

6. DÉPENSES EN CAPITALa) Restaurations et réaménagements

Dépenses pour la restauration ou le réaménagement des locaux de l'université.

b) Location de terrains et de locaux

Dépenses de location de terrains et de locaux.

c) Impôts fonciers

Toutes les taxes payées aux municipalités par l'établissement. Dans le cas où ces dépenses sont remboursées par la province sous forme de subvention, elles doivent figurer en face des montants versés à ce titre pour balancer le compte.

d) Remboursement de dettes et intérêts

Cet article de dépenses comprend le principal et l'intérêt de l'établissement comme les intérêts bancaires, hypothécaires, obligataires et les frais afférents. Là encore, tout remboursement direct par une province doit être inscrit en face des dépenses correspondantes.

e) Bâtiments

Toutes les dépenses qui font normalement partie du coût de construction à l'exception, s'il y a lieu, des dépenses d'ameublement et d'équipement, et des services sur le campus qui sont comptabilisés séparément.

7. BOURSES D'ÉTUDES ET D'ENTRETIEN; PRIX

Toutes les sommes versées aux étudiants à l'exception de celles rémunérant un service, y compris les remboursements de frais de scolarité et les dons.



APPENDICE "C"

ARTICLES DE DÉPENSES FAISANT PARTIE  
DES COÛTS DIRECTS DE LA RECHERCHE

1. ÉLÉMENTS DE PAYE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Ensemble des rémunérations et des avantages sociaux connexes versés au personnel enseignant en contrepartie de ses travaux de recherche.

2. AUTRES ÉLÉMENTS DE PAYE

Ensemble des salaires et des avantages sociaux connexes versés aux assistants de recherche et autres personnes, tels les étudiants diplômés, qui effectuent des travaux de recherche sans avoir toutefois de titre académique.

3. RÉMUNÉRATIONS DIVERSES

Traitements, salaires et avantages sociaux versés aux personnes qui participent directement à des travaux de recherche, notamment: les techniciens, les programmeurs, les secrétaires et le personnel de bureau, les enquêteurs, les assistants-rédacteurs et les personnes engagées comme sujets d'expérience.

4. DÉPENSES DE FOURNITURES ET DE SERVICES

a) Déplacements et déménagements

On regroupe sous ce titre les frais de déplacement des administrateurs; les travaux sur le terrain; les frais de déplacement pour se rendre à des réunions professionnelles; les frais de déplacement aux fins de consultation; les déplacements d'experts-conseils; les frais de subsistance; les frais de location d'automobiles, d'avions et de bateaux.

b) Livres et périodiques

Ouvrages acquis aux fins de la recherche et non destinés à être utilisés dans les bibliothèques.

c) Fournitures et dépenses de fonctionnement

Equipements achetés spécifiquement aux fins de la recherche ou de contrats subventionnés ainsi que le matériel provenant des grands magasins et des stocks. On veillera à tenir compte du prix des équipements défectueux et du matériel retourné aux grands magasins. Ils comprennent: (1) animaux, (2) nourriture pour les animaux, (3) fournitures de laboratoire, (4) verrerie, (5) produits chimiques, (6) équipement électronique, (7) matériel d'expérience, (8) questionnaires, (9) fournitures de bureau achetées en quantité suffisante pour être imputables directement aux coûts de la recherche (10) frais postaux, (11) frais d'appels téléphoniques interurbains, (12) frais d'envoi des télégrammes et câblogrammes, (13) frais de livraison du matériel, (14) frais de publication des documents.

Dans cette catégorie, les services fournis par les universités constituent un autre poste important à considérer. Au Canada, chaque université peut fournir des services sur demande, notamment: (1) services d'informatique, (2) services d'imprimerie, (3) services photographiques, (4) ateliers de mécanique, (5) services de soufflage du verre, (6) ateliers d'électronique, (7) services d'analyse de laboratoire, (8) contrats.

d) Honoraires

Dans le cadre des projets de recherche, ce titre recouvre l'ensemble des rémunérations versées aux spécialistes de l'extérieur consultés par les universités.

e) Assurances

Ce titre recouvre le montant des primes d'assurance versées dans le cadre d'un projet de recherche précis. En général, les universités sont elles-mêmes couvertes contre tous risques. Les pertes devraient également figurer sous cette rubrique dans la mesure où les dispositions du contrat le prévoient.

5. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Cette rubrique recouvre l'achat ou la location de mobilier ou d'équipement, y compris le matériel d'informatique, spécialement destinés à des travaux de recherche.

6. LOCATION DE TERRAINS ET DE LOCAUX

Cette rubrique recouvre la location des terrains et de locaux utilisés au cours de travaux de recherche.

APPENDICE D

LISTE ALPHABETIQUE DES DEFINITIONS

## SOURCE

Année financière. Dans les établissements pédagogiques, l'année financière concorde avec l'exercice financier si plus de la moitié de la totalité des jours compris dans l'exercice financier sont compris dans l'année financière.

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 1972, p. 28, chapitre 8.

Budget des programmes. Technique de répartition des ressources qui facilite l'organisation et l'identification des activités d'un établissement en fonction de ses objectifs, étale le coût de ces activités sur une longue période et relie ces activités et leur coût aux recettes des programmes de l'établissement. Caractéristique d'un système de rationalisation des choix budgétaires.

WICHE Program Classification Structure, juin 1970, p. 5-10.

Comptabilisation des dépenses et des recettes. (a) Méthode de comptabilité par laquelle on attribue un groupe de comptes qui s'équilibrent à chaque ensemble de comptes établi par la Loi, par un contrat ou de sa propre initiative, en particulier dans les organismes gouvernementaux. Par exemple, dans la comptabilité des fonds des municipalités, on a l'habitude de comptabiliser séparément les dépenses en capital, les dépenses courantes ou générales, les recettes, le fonds d'amortissement et quelquefois d'autres fonds. Les comptes relatifs à chacun de ces éléments indiqueront, d'un côté, les recettes, excédant et autres crédits, et, de l'autre, le passif.

Répertoire de l'ICCA, Toronto, 1957, p. 32

(b) Fonds - A des fins de simplification, tous les fonds sont regroupés sous deux grands chapitres: fonds en capital et fonds de fonctionnement. Ces derniers se divisent en fonds généraux, donations diverses et fonds destinés à la recherche subventionnée et aux services auxiliaires.

Association canadienne du personnel administratif universitaire et - Statistique Canada (Education). Notes au formulaire, 26 juin 1974, p. 3.

Comptabilité d'amortissement. "La comptabilité d'amortissement est un système de comptabilité visant à répartir, de façon systématique et rationnelle, le coût ou toute autre valeur de base des immobilisations tangibles, moins la valeur éventuelle de récupération, sur toute la durée de vie utile prévue de l'élément (qui peut être un groupe de biens). Il s'agit là d'une répartition et non d'une évaluation. La dépréciation pour une année est la fraction du total des frais calculée

Répertoire de l'ICCA, Toronto, 1957, p. 24.

suivant ce principe qui correspond à cette année. Bien que cette répartition puisse très bien tenir compte des incidents qui se produisent au cours de l'année, elle n'a pas pour but d'en mesurer les effets." (Bulletin de terminologie n° 1, American Institute of Accountants)

Comptabilité d'exercice. (a) Mode d'enregistrement des opérations prévoyant l'inscription dans les comptes des recettes et des dépenses au moment où elles sont censées avoir eu lieu respectivement, même si le montant en espèces, ou sous une autre forme, de l'opération n'a finalement pas été versé ou touché. Comparez avec la comptabilité de caisse.

(b) Il faut établir les comptes et préparer les rapports d'après une comptabilité d'exercice. Les recettes doivent être indiquées lorsqu'elles sont encaissées, et les dépenses à la réception des biens ou des services. Les dépenses comprennent (1) tous les frais encourus, conformément aux principes de comptabilité habituellement admis, excepté qu'il n'est pas tenu compte de l'amortissement, et (2) les frais d'acquisition de capital fixe, du montant total des dépenses. Les dépenses effectuées à la date d'établissement du bilan doivent être calculées et les dépenses imputables à des réalisations futures doivent être reportées. Toutefois, certains reports et certaines accumulations, comme le revenu d'investissements ou l'intérêt de prêts à des étudiants, sont souvent omis. On ne doit cependant omettre des données que dans la mesure où cette omission n'a pas de répercussions concrètes sur le bilan. Les recettes et les dépenses correspondant à un semestre ou une période universitaire à cheval sur deux années financières, par exemple une session d'été, doivent figurer entièrement au titre de l'année financière au cours de laquelle se déroule l'essentiel du programme.

Comptabilité sur livres de caisse. Mode d'enregistrement des opérations prévoyant l'inscription des recettes et des dépenses dans les comptes au moment où elles ont lieu effectivement.

Répertoire de l'ICCA  
(Institut canadien des  
comptables agréés),  
Toronto, 1957, p. 3.

College and University  
Business Administration,  
mai 1974, partie 5,  
(National Association of  
College and University  
Business Officers)  
(N.A.C.U.B.O.)

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 16.

## SOURCE

Coûts. (a) Les débours ou engagements de dépenses contractés en échange de biens ou de services, calculés en termes financiers.

(b) Le terme "coût" n'a pas en soi une définition très précise. On ne peut le définir correctement qu'en fonction d'une situation donnée, et même dans un cas, il faut généralement lui adjoindre des termes comme "total", "moyen", "marginal", etc.

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 20.  
Robert N. Anthony: What  
should 'cost' mean dans  
Harvard Business Review,  
juin 1970.

Coûts directs. Élément de coût que l'on peut raisonnablement et de façon pratique faire correspondre à une unité de tel ou tel produit ou à une activité, un processus, un département précis, ou à toute autre unité de coût.

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 25.

Coûts indirects. Éléments de coût qu'on ne peut attribuer facilement à une unité particulière de production ou à une opération, un procédé, un département ou à une autre unité de coût en particulier.

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 37.

Dépense. Une dépense ou un engagement contracté en échange d'un bien ou d'un service, à distinguer de "déboursé" (versement d'argent liquide), et de "dépense restreinte" (partie des dépenses imputables au revenu courant, ou qui a été encourue au cours de l'exercice financier et qui ne peut pas être imputée à des recettes ou à des exercices futurs). Une dépense (au sens large) encourue au cours d'un exercice peut être une dépense (au sens restreint) pour ce même exercice ultérieur, ou peut être considérée comme dépense échelonnée sur une série d'exercices, c'est-à-dire des frais d'amortissement. Certaines dépenses au sens large ne sont pas ou ne deviennent pas des dépenses au sens restreint, par exemple l'achat de titres.

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 30.



Enseignement. (a) Ensemble des activités touchant à l'enseignement destiné aux étudiants dans des cours officiels et encadrés, à savoir les cours, les expériences de laboratoire, le tutorat, les colloques et les démonstrations ainsi que la préparation de ces travaux par les membres du corps enseignant ou du personnel de soutien. La préparation comprend des travaux de lecture, des discussions avec des collègues et la participation à des conférences et colloques. L'enseignement comprend également les activités rassemblant les professeurs et les étudiants à propos des cours (conseils d'orientation et cours particuliers, par exemple) et l'évaluation des étudiants participant aux cours (correction et notation des travaux) de même que toutes les activités et les ressources de soutien permettant de mener à bien l'enseignement. 1. Enseignement du premier cycle - Enseignement donné aux étudiants qui préparent le baccalauréat. Cette sous-fonction peut se diviser en programmes de diplômes et années suivant la méthode adoptée pour la répartition des coûts. Cela comprend la recherche ou l'étude entreprise par un étudiant du premier cycle en dehors de ses cours et pour laquelle il n'existe pas de cours proprement dit, mais qui lui est nécessaire pour obtenir son diplôme, et les activités de soutien à cette étude. 2. Enseignement du deuxième cycle - Enseignement offert aux étudiants préparant un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle. Cela comprend la recherche ou l'étude entreprise par un étudiant en dehors de ses cours et pour laquelle il n'existe pas de cours proprement dit, mais qui lui est nécessaire pour obtenir son diplôme, et les activités de soutien à cette étude. Cette sous-fonction peut se diviser en programmes de diplômes.

(b) Cette catégorie comprend les dépenses liées à toutes les activités qui font partie du programme d'enseignement d'un établissement, à l'exception des dépenses de cours de rattrapage et de tutorat, qui doivent être classés avec les services aux étudiants. Sont inclus dans cette catégorie les cours, avec ou sans crédit, donnés dans le cadre de l'enseignement universitaire professionnel, pendant les sessions normales et spéciales ainsi que les cours complémentaires. Les dépenses de recherche et de services au public des départements qui ne disposent pas d'un budget particulier font partie de cette catégorie qui,

College and University  
Business Administration,  
NACUBO, mai 1974, partie 5.

par contre, ne comprend pas les dépenses d'administration universitaire lorsque la fonction principale est l'administration, comme c'est le cas, par exemple, des doyens. Cependant, les dépenses des directeurs de département, pour qui l'enseignement représente encore une part importante des tâches, sont comprises dans cette catégorie.

**Immobilisations.** Tout actif tangible à long terme, comme les terrains, les bâtiments, le matériel et l'équipement, etc., destiné à l'utilisation plutôt qu'à la vente.

**Méthode dégressive d'analyse des coûts.** "Les secteurs de coûts répartis de telle façon que le département qui rend le plus de services aux autres soit classé en premier. Ainsi, les activités correspondant aux secteurs principaux de coûts figurent en fin de liste. Les dépenses de chaque département fournissant des services généraux, à commencer par le premier, étant attribuées à tous les autres départements qu'il sert, le processus de détermination des coûts de ce secteur est considéré clos pour des raisons d'ordre général. Aucune autre attribution de crédits ne sera faite. Dans le cadre de ce système, une première mesure consistera, par exemple, à allouer à chaque département des crédits au titre de l'entretien et du fonctionnement des installations. Une fois cette répartition terminée, le compte de gestion du plan est clos et rien ne doit plus y être ajouté ni en être retranché."

**Professeurs à plein temps.** Cette catégorie comprend: 1. Le personnel nommé à plein temps pour toute l'année universitaire. 2. Le personnel nommé à plein temps pour une période inférieure à une année, par exemple quatre ou huit mois, etc.

**Programmes principaux.** Un des niveaux de la classification des programmes. Les programmes principaux comportent les activités liées directement à l'accomplissement des tâches.

Répertoire de l'ICCA,  
Toronto, 1957, p. 32.

Committee of Presidents of  
Universities of Ontario.  
Rapport n° 70-3, décembre  
1970. Thompson, I.W. et  
Lapp, P.A.; Method for  
Developing Unit Costs in  
Educational Programs.

Guide du système d'informa-  
tion sur le personnel en-  
seignant des universités,  
1974-1975, Statistique Canada,  
Division de l'éducation, de  
la science et de la culture.

WICHE Program Classification  
Structure, juin 1970, p. 5-10.

## SOURCE

Recherche avec fonds spéciaux. Cette catégorie doit recouvrir l'ensemble des dépenses consacrées à des activités de recherche spécifiques, qu'elles soient réglées par un organisme extérieur à l'institution ou qu'elles soient inscrites séparément sur le budget d'une unité de l'institution. Dans ces conditions, elle recouvre toutes les dépenses au titre des travaux de recherche individuels ou collectifs ainsi que les dépenses des instituts et des établissements de recherche. Cette catégorie ne recouvre pas tous les programmes parrainés (les subventions à la formation, par exemple) et elle ne se limite pas nécessairement aux travaux de recherche parrainés, car les programmes de recherche autofinancés, quoique inscrits séparément au budget, peuvent figurer sous cette rubrique si les conditions susmentionnées sont remplies. Cette catégorie recouvre enfin les dépenses au titre des travaux de recherche des départements qui disposent d'un budget spécial pour la recherche.

College and University  
Business Administration,  
NACUBO, mai 1974, partie 5.

Recherche et développement expérimental. On peut définir la recherche et le développement expérimental comme l'ensemble des travaux de création entrepris d'une manière systématique, afin d'accroître le stock de connaissances scientifiques et techniques et d'utiliser ce stock pour imaginer de nouvelles applications. 1. Recherche fondamentale - La recherche fondamentale consiste en des travaux originaux entrepris dans le but d'acquérir des connaissances scientifiques nouvelles. Elle n'est pas orientée principalement vers un but ou une application pratique spécifique. 2. Recherche appliquée - La recherche appliquée consiste également en des travaux originaux entrepris dans le but d'acquérir des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles, mais elle est avant tout orientée vers un objectif pratique déterminé. 3. Développement expérimental - Le développement expérimental consiste en l'utilisation des connaissances scientifiques en vue de la production ou de l'amélioration substantielle de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services.

OCDE: La mesure des  
activités scientifiques  
et techniques. "Manuel  
de Frascati", Paris, 1970,  
pp. 13 et 15.

SOURCE

Recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat. Recherche entreprise par un établissement d'enseignement ou par un particulier y employé soit isolément soit en collaboration ou pour le compte d'un établissement d'enseignement ou d'un particulier qui y est employé, a) financée en totalité ou en partie par des fonds accordés à un établissement d'enseignement par un organisme extérieur ou une province qui, à l'époque de la remise de cet argent ou antérieurement, en a restreint l'emploi à la recherche qui est ainsi entreprise ou b) payée en totalité ou en partie par un organisme extérieur ou une province en vertu d'un contrat passé avec l'établissement d'enseignement ou le particulier qui entreprend la recherche pour eux ou qui lui rend les services spécialisés.

Gazette du Canada. 2<sup>e</sup> partie, t. 106, n<sup>o</sup> 8, 26 avril 1972, p. 586-587.

Répartition. Mode de répartition des frais indirects d'enseignement et de recherche entre les principaux secteurs d'activité.

Bureau exécutif du président.  
Bureau du budget. Cir.  
n<sup>o</sup> A-21 (révisée), 3 mars 1965.

Services au public. Cette catégorie recouvre les dépenses au titre des activités fournissant à des particuliers ou à des groupes extérieurs à l'établissement des services non éducatifs. Ces activités comprennent les programmes de services à l'intention de la collectivité (à l'exclusion de l'enseignement) et les services coopératifs. On regroupe sous cette rubrique les conférences, les instituts, les services de conseils généraux, les bureaux de référence, la radio et la télévision, les services de consultation et autres services non éducatifs fournis à certains secteurs de la collectivité.

College and University  
Business Administration,  
NACUBO, mai 1974, partie 5.

Services aux étudiants. Le coût des services fournis par l'université aux étudiants, outre l'enseignement, les services de recherche et les services administratifs, recouvre les services de santé et de consultation, les installations sportives, les rémunérations des directeurs des résidences, les services de placement et de logement des étudiants, les subventions aux organisations d'étudiants, ainsi que les coûts de divers programmes étudiants (activités culturelles, musique, théâtre, centres universitaires, coordination à Waterloo seulement). Pour financer ces services, on pourra faire appel aux revenus généraux de l'université ou à des sommes qui feront entièrement ou partiellement partie des dépenses imprévues. Quand l'université fait fonction d'organisme collecteur des droits, on exclura les

Committee of Finance  
Officers-Universities of  
Ontario. Procès-verbal  
de la réunion du 9 mars  
1973, Université Carleton,  
Ottawa.

droits d'inscription aux activités propres aux étudiants qui auront été recueillis et versés aux conseils et fédérations d'étudiants. Si l'un des articles précédents est inscrit comme service auxiliaire dans l'état des dépenses, les revenus et dépenses devront être portés sous ce même titre, aux fins de l'établissement du présent rapport".

Services auxiliaires. Les services auxiliaires sont traditionnellement des services de nature commerciale qui viennent se greffer sur les fonctions principales d'enseignement et de recherche, et désignent entre autres les librairies, services d'alimentation, résidences, aires de stationnement, imprimeries et maisons d'édition universitaires, et location de locaux et installations. Les services aux étudiants financés par les recettes générales, ou entièrement ou partiellement couverts par un montant correspondant à un article des frais d'inscription, ne sont pas considérés comme travaux connexes, mais classés comme services aux étudiants; ils désignent entre autres les services de santé et d'orientation, les sports, les services du doyen des hommes ou des femmes, les services de placement, les services de logement des étudiants, et autres frais relatifs aux étudiants.

Université. Le terme université désigne au Canada tout établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer des diplômes. En 1973, 66 établissements répondaient à cette définition, 16 d'entre eux détenant leur prérogative d'octroi des diplômes en vertu d'accords inter-universitaires. Vingt-cinq de ces établissements comportent plusieurs facultés, au sens habituel du terme. Jusqu'à très récemment, le terme "collège" s'appliquait parfois à des établissements d'enseignement supérieur de capacité limitée ou aux diverses parties constituant une université, mais ce terme s'applique en général maintenant aux "collèges communautaires" n'appartenant pas à la structure universitaire.

Comité des agents de finances, universités de l'Ontario. Réunion de l'automne, Université Brock, 26 octobre 1973.

A.U.C.C. et Statistique Canada. Universités et collèges du Canada, 1973. S.C. Catalogue n° 81-230.

APPENDICE E

LISTE DES PRINCIPAUX DOMAINES D'ETUDES

Principaux domaines d'études (liste sommaire)

Education  
 Beaux-arts et musique  
 Sciences humaines et secteurs connexes  
 Sciences sociales et secteurs connexes  
 Sciences agricoles et biologiques (sauf les professions  
 sanitaires)  
 Architecture et génie  
 Médecine, art dentaire et professions sanitaires  
 Mathématiques et sciences physiques

Principaux domaines d'études (liste intermédiaire)

Education  
 Beaux-arts et musique  
 Etudes classiques  
 Histoire  
 Bibliothéconomie et classement  
 Anglais  
 Français  
 Autres langues  
 Philosophie  
 Etudes religieuses (y compris théologie)  
 Autres sciences humaines  
 Anthropologie  
 Administration, administration commerciale, commerce  
 Economie  
 Géographie  
 Droit  
 Etudes de l'environnement, planification urbaine, domaines  
 connexes  
 Sciences politiques et administration publique  
 Psychologie  
 Travail social  
 Sociologie  
 Autres sciences sociales et secteurs connexes  
 Agriculture  
 Sylviculture  
 Sciences domestiques et diététique  
 Médecine vétérinaire  
 Médecine générale, médecine spécialisée et chirurgie  
 Art dentaire  
 Sciences infirmières  
 Pharmacie  
 Santé  
 Autres spécialisations sanitaires (optométrie, médecine de  
 réadaptation, etc.)  
 Biologie  
 Biochimie, sciences élémentaires et sciences médicales  
 paracliniques  
 Botanique  
 Zoologie

Architecture  
 Génie et sciences appliquées  
 Chimie  
 Physique  
 Mathématiques et mathématiques appliquées  
 Géologie et sciences de la terre  
 Autres sciences

Principaux domaines d'études (liste détaillée)

Secteurs de l'enseignement

Primaire, maternelle et pré-scolaire  
 Enfance exceptionnelle (aveugles, sourds, etc.)  
 Education physique et sanitaire, récréologie  
 Sujets pratiques ou professionnels (ex.: art, commerce  
 arts industriels, etc.)  
 Ecole secondaire  
 Autres secteurs de l'enseignement en secteurs hors de  
 l'enseignement  
 Conseils et orientation  
 Administration et organisation de l'enseignement  
 Psychopédagogie  
 Enseignement (non spécialisé)  
 Autres domaines hors de l'enseignement (y compris théorie)

Beaux-arts et arts appliqués

Musique  
 Autres beaux-arts appliqués (art dramatique, décoration  
 intérieure, etc.)

Sciences humaines et secteurs connexes

Etudes et langues classiques  
 Histoire  
 Bibliothéconomie et classement  
 Langue et littérature modernes (anglais)  
 Langue et littérature modernes (français)  
 Langues et littératures modernes (toutes les autres, y  
 compris littérature comparée)  
 Philosophie  
 Etudes religieuses (y compris théologie)  
 Traduction et interprétation  
 Autres sciences humaines connexes (création littéraire,  
 journalisme, études des organes d'information, etc.)



## Sciences sociales et secteurs connexes

Administration et gestion des établissements publics  
 (non compris l'administration des écoles, etc.,  
 mais y compris l'administration des hôpitaux, des  
 hôtels et des restaurants)  
 Economie agricole  
 Anthropologie (y compris anthropolinguistique)  
 Archéologie  
 Etudes du milieu (études canadiennes, études islamiques,  
 etc.; sauf les études consacrées d'abord à la langue  
 ou à la littérature du milieu)  
 Commerce (spécialisation en comptabilité)  
 Commerce - Autre formation spécialisée en commerce ou  
 en administration commerciale (commercialisation,  
 relations industrielles, finances, etc.)  
 Criminologie  
 Economie (sauf économie agricole)  
 Géographie (sauf les sciences de la terre, l'urbanisme  
 et la planification régionale)  
 Droit  
 Linguistique (sauf anthropolinguistique)  
 Etudes de l'environnement (planification régionale,  
 rurale, urbaine, ou urbanisme, aménagement communautaire;  
 utilisation des ressources, etc.; sauf l'architecture  
 paysagiste, le génie de l'environnement)  
 Sciences politiques (y compris études militaires, mais  
 non administration publique)  
 Psychologie clinique (non compris orientation profes-  
 sionnelle)  
 Autre psychologie (non compris psychologie scolaire,  
 orientation et conseils d'ordre scolaire et profes-  
 sionnel)  
 Administration publique  
 Secrétariat  
 Travail social  
 Sociologie (y compris démographie, socio-pédagogie)  
 Autres sciences sociales et secteurs connexes (programmes  
 généraux, etc.)

## Sciences agricoles et biologiques (sauf les professions sanitaires)

Agriculture (non compris économie agricole, génie  
 agricole, architecture paysagiste)  
 Biochimie (diplômés non médicaux seulement)  
 Biologie (y compris biophysique non médicale)  
 Botanique (non compris paléobotanique)  
 Diététique et nutrition  
 Sylviculture  
 Sciences domestiques et secteurs connexes (non compris  
 diététique, nutrition, décoration intérieure)  
 Médecine et sciences vétérinaires  
 Zoologie (non compris paléontologie) (y compris sciences  
 de la pêche)

## Génie et sciences appliquées

Génie aéronautique (y compris astronautique et génie  
 aérospatial)  
 Génie agricole  
 Architecture  
 Architecture paysagiste  
 Génie biomédical (y compris électronique biomédicale)  
 Génie chimique  
 Génie civil (y compris génie hydraulique et sanitaire,  
 arpentage, géodésie, transports)  
 Génie électrique (y compris électronique)  
 Ingénierie, génie physique  
 Génie géologique  
 Organisation et méthodes (y compris conception des  
 dessins et des systèmes)  
 Génie mécanique  
 Génie métallurgique, science de la matière  
 Génie minier  
 Génie pétrolier  
 Autres génies (céramique, environnement, génie forestier,  
 naval, architecture navale, génie nucléaire, génie  
 maritime, génie des textiles, etc.)

## Spécialisations sanitaires

Art dentaire  
 Médecine, sciences élémentaires (biochimie médicale,  
 pharmacologie médicale, etc.)  
 Médecine familiale ou générale  
 Médecine spécialisée (interne, pédiatrie, psychiatrie,  
 etc.)  
 Médecine, sciences paracliniques (bactériologie médicale,  
 immunologie médicale, parasitologie médicale, etc.)  
 Médecine, chirurgie et chirurgie spécialisée  
 (obstétrique, neurochirurgie, chirurgie du coeur)  
 Sciences infirmières (y compris enseignement des sciences  
 infirmières)  
 Pharmacie  
 Santé et hygiène publiques  
 Médecine de réadaptation (physiothérapie et ergothérapie,  
 audiologie, etc.)  
 Autres spécialisations sanitaires (optométrie, techniques  
 médicales, hygiène dentaire, etc.)

Mathématiques, physique, sciences de la terre, de la mer  
et de l'espace

Astronomie et astrophysique  
 Chimie (non compris biochimie)  
 Informatique  
 Géologie et autres sciences de la terre (y compris  
 géophysique, géochimie, paléontologie et paléobotanique)

Statistique mathématique  
Autres mathématiques (y compris actuariat, recherche  
opérationnelle)  
Métallurgie, sciences de la matière (non compris  
génie)  
Météorologie et autres sciences atmosphériques  
Océanographie, sciences navales  
Physique

